



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 29 avril 2021, à 19h30
Salle de spectacles

7^{ème} séance – 2020 / 2021

Séance du jeudi 29 avril 2021

Présidence de M. Jonas Kocher, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons à tous et à toutes la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre Huissier et notre Huissier suppléant, au Bureau ainsi qu'à tous les téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise tous les vendredis, samedis et dimanches du mois de mars à 14h00 et 20h00.

Point COVID

M. le Président informe sur l'arrêté cantonal du 23 avril 2020 relatif à l'adaptation de certaines règles en matière communale dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (COVID-19) a été modifié comme ceci en date du 2 décembre 2020 et est en application depuis le 3 décembre 2020. S'agissant de la tenue des séances des législatifs sont :

- Les conseils généraux et communaux sont autorisés à se réunir, pour autant que les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en matière de distance sociale et d'hygiène soient respectées.
- Le port du masque est obligatoire durant toute la séance, hormis pour l'orateur, si celui-ci se trouve à plus d'1.5 mètre des autres personnes présentes.
- Les séances sont accessibles à la presse, mais pas au public.
- Du gel hydroalcoolique est à disposition.
- Je vous prie de limiter vos déplacements dans la salle le plus possible.
- La distance de 1.5 m. entre chaque personne doit être respectée dans toute la mesure du possible.
- La prise de parole aura lieu aux micros devant la scène, micros qui sont numérotés.

48 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s : Mmes Frédérique Beauvois, Anne Cherbuin et Carole De Col ainsi que MM. François Bertschy, Florian Briaux, Alain De Col, Rachid Taaroufi, Boubacar Tahirou et Vito Vita

Sont absent-e-s : Mmes Hassna Chaaib Lysiane Gallay-Sarriot, Milica Maksimovic, Angela Riccio, Maria del Mar Rodriguez et Chiara Storari ainsi que MM. Olivier Abbey, Radovan Bila, Simon Favre, Selim Ibrahim, Vladimir Ilic, Bilal Kahraman, Carlos Machado, Pascal Montemari, Francesco Munafo, Gökan Savci, Abdullah Tabib et Vito Tartaglia.

Avant de continuer, j'ai le regret de vous annoncer qu'en date du 28 mars 2021, dans sa 85e année, de M. Gilbert Stöckli, membre du Conseil communal de la Ville de Renens de 1990 à 1997 et Président dudit Conseil en 1994 est décédé.

Du décès de la maman de M. le Conseiller communal Vito Vita en date du 27 avril 2021

Au nom du Conseil communal, j'adresse nos sincères condoléances et notre soutien aux familles et je vous prie de bien vouloir vous lever afin de respecter une minute de silence pour honorer leur mémoire.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, M. le Président communique qu'il a reçu les droits d'initiative suivants :

- Un dépôt de motion par M. le Conseiller communal Silvio Torriani intitulée « Renens sans publicité commerciale ? »
- Un dépôt de postulat par M. le Conseiller communal Johnson Bastidas intitulé « Entre la cohésion sociale et le vivre ensemble à Renens »
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Vincent Keller relative à l'application d'un taux unique d'imposition
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulée « L'avenir des accueillant-e-s en milieu familial »

Ces interventions seront prioritairement traitées au point N° 15 de l'ordre du jour.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 mars 2021
3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - o Communiqué de la Municipalité du 19 avril 2021 sur ses activités du 9 mars au 16 avril 2021
 - o Réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Richard Neal et consorts relative à la difficulté de circulation au chemin de St-Georges
 - o Courrier relatif à l'envoi du rapport de gestion et des comptes 2020
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
9. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales

10. **Rapport de commission – Préavis** N° 78-2020 – Réponse de la Municipalité au postulat Nathalie Jaccard intitulé « PlasTique-tac-tic-tac... ton temps est compté »
M. Oumar Niang, Président-rapporteur
11. **Rapport de commission – Préavis** N° 82-2021 – Indemnités du Conseil communal pour la Législature 2021-2026
M. Eugène Roscigno, Président-rapporteur
12. **Rapport de commission – Préavis intercommunal** N° 83-2021 – Adoption du Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL)
M. Philippe Hertig, Président-rapporteur
13. **Rapport de commission – Préavis** N° 84-2021 – Demande de crédit pour les travaux d'assainissement et de mise en conformité des installations de la Place du Marché suite à l'incendie du 4 janvier 2020
M. Jean-Marc Dupuis, Président-rapporteur
14. Dépôt de préavis – Discussion préalable
 - **Préavis N° 86-2021** – Fontaine du mail du Marché – Demande de crédit en complément du préavis N° 104-2016 - Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) - Projet de tram (tram t1) entre la place de l'Europe à Lausanne et la gare de Renens - Requalification de l'avenue du 14-Avril - Collecteurs et travaux connexes
Présidence : PSR
15. Motions, postulats, interpellations
16. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 mars 2021

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 18 mars 2021.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que M. Grégoire Menoud pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

M. le Président informe que le Bureau du Conseil n'a reçu, à ce jour, aucune démission, d'un membre de l'Assemblée.

En revanche, il annonce avoir reçu en date du 30 mars 2021 la démission de Mme Yvette Charlet, secrétaire du Conseil communal, qui quittera ses fonctions à la fin de la législature 2016-2021.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée ce point de l'ordre du jour est clos.

4. Communications de la Présidence

Mesdames, Messieurs,

Résultat du 2^{ème} tour à l'élection à la Municipalité

Je félicite Mesdames et Monsieur les Municipaux élus aux 2^e tour ainsi que M. Jean-François Clément pour son élection tacite à la Syndicature. Vous retrouverez tous les résultats sur <http://www.renens.ch/ec2021/resultats.php>

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

J'ai une question concernant une intervention que j'avais faite ici concernant la liste des droits d'initiative qui serait à mettre à la disposition des Conseillers communaux et je voulais savoir à quel niveau vous en étiez dans votre travail ?

Réponse de M. le Président

Ce point a été discuté lors de la séance Bureau du Conseil communal – Chef-fe-s de groupes et de partis – Municipalité. Cette liste sera envoyée dans le courant de l'été à tous les nouveaux élus avec les différents documents.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Je suis en peu déçue, car j'aurai souhaité une réaction plus active et que nous ayons déjà cette liste pour travailler ici dans notre Conseil et qu'elle soit réactualisée régulièrement.

Réponse de M. le Président

Je prends note et ce point sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Bureau.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

C'est dommage que nous n'ayons pas eu les résultats des élections communales. En effet, pas tout le monde suit directement ou consulte le site de la Commune pour prendre connaissance de ces informations. Hélas...

Mais je voudrais aussi mentionner le taux de participation à Renens : 30,19% lors du 1^{er} tour et seulement 24,68% lors du 2^e tour. Cela veut dire que plus de 75% de la population renanaise n'a pas voté. C'est énorme ! En comparaison aux autres grandes villes du Canton, nous avons le pourcentage de participation le plus bas, et ce même par rapport à notre District.

De ce fait, Mesdames et Messieurs, il serait opportun de chercher les raisons de cette faible participation des Renanaises et Renanais, et je pense qu'il est du devoir du Bureau du Conseil, de la Municipalité et de nous tous en tant qu'organe législatif de prendre les mesures et actions nécessaires pour encourager et motiver, surtout les jeunes, à aller voter.

Lors de la prochaine législature, la Fourmi rouge viendra avec des propositions sur ce sujet. Merci de votre attention.

- **M. Reza Safai, Fourmi rouge**

Question relative à l'horaire des séances du Conseil communal

Monsieur le Président,

Je viens vers vous parce que la séance du Conseil communal débute ce soir à 19h30, tout comme la dernière séance du Conseil communal.

Toutefois, la raison du changement d'horaire de la dernière séance était la présentation du PDi. Pour ce soir, je n'ai pas trouvé de raison. J'ai beaucoup réfléchi... Pourquoi avoir débuté cette séance à 19h30 et non, comme d'habitude à 20h00, comme cela est mentionné dans le RCC, art. 66, al 2 « En règle générale, les séances ont lieu le jeudi soir à 20h00 » ?

Dès lors, je me suis souvenu qu'un sage m'avait expliqué la politique suisse en disant qu'il y a des consensus, des discussions, des propositions, des décisions, et à la fin de son discours il dit que, dans une bonne démocratie, le chef a toujours 51%. Alors voilà ma question :

Est-ce que c'est parce que le chef à 51% que les séances commencent maintenant à 19h30, ou cela a été décidé au sein du Bureau, en concertation avec les présidents de groupes et de partis représentés au sein du Conseil communal de Renens ?

Réponse de M. le Président

Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour votre question. En date du 26 janvier 2021, lors de la séance Bureau du Conseil communal – Chef-fe-s de groupes et de partis – Municipalité, une discussion a été menée pour un essai jusqu'à la fin de la législature, sachant qu'il restait cinq séances du Conseil communal. La majorité des présidents de groupes et de partis ont validé cet essai jusqu'à la fin de cette législature.

D'autre part, je vous informe que ce point est discuté à chaque séance du Bureau du Conseil communal et voté par les membres du Bureau. Ce n'est donc pas le Président qui décide de commencer à 19h30.

Voilà, ce que je peux vous donner comme réponse.

- **M. Reza Safai, Fourmi rouge**

Quelles sont les personnes constituant le Bureau ?

Réponse de M. le Président

Comme le RCC l'indique, le Bureau est composé d'un Président et de deux scrutateurs.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Monsieur le Président,

Chers Conseillers,

Mesdames et Messieurs de la Municipalité,

En effet, je suis arrivée en retard : Peut-être que les Présidents de groupes n'ont pas concerté leurs membres avant de prendre cette décision... Personnellement, j'ai des engagements vis-à-vis de ma fille dont je garde les enfants, et je ne peux pas lui dire à chaque fois qu'elle doit se débrouiller avec son patron pour revenir plus tôt afin de venir chercher ses enfants. Je les garde jusqu'à 19h15 et pour arriver à 19h30, il faut vraiment courir. Il suffit qu'elle ait 5 minutes de retard et c'est la galère.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

5. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les Conseillères et Conseillers ont reçues par écrit.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Madame la Secrétaire,*

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité. Nous avons prévu d'aller à la rencontre de la population au Marché le 8 mai pour notre traditionnelle prise de contact avec les Renanais et les Renanaise. Toutefois en raison des consignes sanitaires assez restrictives, nous avons décidé de reporter cette rencontre au 19 juin. Je remercie donc de bien vouloir corriger cette date dans vos agendas.

Je cède maintenant la parole à M. Didier Divorne et Mme Karine Clerc qui ont également des communications à transmettre.

- **M. Didier Divorne, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Deux informations de suivi et de réalisation.*

Depuis la rentrée, après les vacances de Pâques, nous avons pu mettre en service la rampe d'accessibilité du pavillon nord des Sous-Biondes.

La 2^e information concerne le site du 24-Janvier : suite aux incendies ayant provoqué la fermeture partielle de la salle de gymnastique et totale de la salle de rythmique, tous les travaux sont maintenant terminés. À partir du lundi 3 mai, ces deux salles seront totalement rouvertes, dans leur pleine fonctionnalité.

Je vous remercie pour votre attention.

- **M. Karine Clerc, Conseillère communale**

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, l'épicerie Caritas a ouvert ses portes aujourd'hui avec une petite inauguration au vu des conditions sanitaires en vigueur.

Toutefois, elle a déjà rencontré son public, il y avait du monde dès l'ouverture. Nous avons eu l'occasion avec M. le Syndic d'être présents à cette inauguration et de parler de cette collaboration avec les autres communes et Caritas. Je tenais à remercier tout particulièrement, en leurs noms, la SCHR dont la collaboration a été saluée et je tenais à le mentionner.

L'épicerie est donc ouverte et vous y êtes les bienvenus pour la découvrir et faire la connaissance du personnel qui est très engagé et content d'être là.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**
Intervention suite au Communiqué de la Municipalité

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs,*

Je voulais revenir sur les communications de la Municipalité qui sont toutes intéressantes d'ailleurs.

Il y en a surtout deux qui ont retenu toute mon attention et heureuse de les lire. La 1^{ère} concerne le « renforcement des mesures entreprises pour les jeunes dans le cadre de l'Observatoire de la sécurité ». Je trouve bien, car il est vrai que cette population est particulièrement touchée par la crise que nous vivons actuellement. La 2^e concerne l'espace solidaire, la permanence sociale qui est mise en place à l'ARASOL, là aussi cela touche des personnes avec des situations précaires, qui n'ont pas toujours accès aux renseignements dont ils ont besoin.

Par la même occasion, j'aimerais rappeler que cet espace solidaire, où des repas sont offerts trois fois par semaine, est tenu par des bénévoles qui assurent la vaisselle, la préparation des repas, la mise en place, tous les services et toute l'intendance. Et je tiens vraiment à les saluer parce que cela dure maintenant depuis bien des mois et il faut savoir être reconnaissant.

Réponse de Karine Clerc, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Cette permanence sociale est une initiative de la Direction de l'ARASOL qui s'inscrit dans l'idée de travailler ensemble sur un fléau invisible qui est le non-recours aux prestations des aides sociales. Cela touche beaucoup de personne qui n'accèdent pas à leurs droits, simplement parce qu'elles ne les connaissent pas, ou parce qu'elles n'osent pas ou alors que les démarches sont trop compliquées. C'est donc vraiment une collaboration que nous saluons et cela permettra également de mieux comprendre ce que vivent les personnes qui n'ont pas de droits et qui viennent dans cet espace.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Je souhaite revenir rapidement sur les activités de l'espace solidaire de Renens qui sont assez remarquables. Ce lieu est ouvert depuis plus d'une année. Actuellement, trois repas par semaine sont servis, mais à certains moments il fonctionnait 7 jours sur 7 et il a toujours fonctionné avec des bénévoles. Nous avons la chance d'avoir un « permanent », M. Mohammed Eareby, véritable fil rouge, entraînant tous les bénévoles. La Ville de Renens apporte son soutien administratif à la structure et c'est vrai que c'est un miracle, à plusieurs titres, puisqu'il n'y a aucun jour où la structure n'a pas pu répondre aux préparations de repas pour cause de manque de bénévoles, et que et nous n'avons pas eu de « cluster » durant toute cette année.

Cette très belle initiative démontre aussi, la vivacité et la qualité du tissu social de la Ville de Renens, ainsi que la capacité de femmes et d'hommes à s'engager dans du bénévolat. Je tenais à le souligner.

Dans cette salle sont également présentes de nombreuses personnes actives bénévolement, que je remercie sincèrement.

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

Intervention suite à la Communication de la Municipalité – Passerelle verte

*Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,*

J'ai été très heureuse d'apprendre que la passerelle Rayon Vert sera ouverte tout prochainement. S'il est indiqué « quelques surprises attendent la population... », personnellement j'en imagine une plutôt mauvaise ! Dans le sens où, avec mon vélo je me suis dit : « chouette, je vais pouvoir passer facilement pour aller au marché », moi qui habite au sud de Renens. En fait, c'est plutôt compliqué de passer cette passerelle, soi-disant de mobilité douce, à vélo. Il y a effectivement un ascenseur qui est prévu pour un, peut-être deux vélos si tout va bien. Cela va être extrêmement compliqué lorsqu'il y aura des dizaines de gymnasiens de Crissier ou de Renens Nord qui voudront venir au gymnase à vélo, voire des étudiants qui vont à l'UNIL ou à l'EPLF. Comment va-t-on pouvoir faire pour gérer cette mobilité douce ?

Il me semble que cette passerelle est un tout petit peu fait pour une période d'avant et les vélos ont été oubliés. Une des rares solutions que je verrais c'est de mettre un rail dans les escaliers afin de pousser son vélo, au moins à la descente, à la montée, je ne sais pas comment nous ferons... Il reste donc encore un mois pour proposer des solutions afin que les cyclistes puissent franchir cette passerelle facilement, tout en sachant que ce sera pied à terre.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je vous remercie pour votre question. Il est vrai que c'est un vieux débat qui a été fait de ne pas faire de la passerelle « Rayon vert » un passage qui serait traversé à vélo, mais que celui-ci serait un passage « vélo poussé ».

Comme dit, la réponse a été, du côté nord, de mettre à disposition deux ascenseurs ainsi qu'une rampe, car la pente le permet. Du côté sud, une glissière le long des escaliers et pour celui, pour qui il est difficile de pousser son vélo, il y a un ascenseur. C'est donc prévu, mais il est vrai que cela a été un débat et s'il avait fallu une rampe pour laisser passer les vélos, il y aurait eu un conflit piétons/vélos qui était compliqué à gérer, et surtout une rampe du côté sud, vu la hauteur, aurait pris à peu près toute la place ; le choix a donc été fait de vous proposer cette passerelle comme cela et sinon, pour les cyclistes chevronnés, il faut passer par le 1^{er}-Août, voire le passage inférieur du Léman. Mais la glissière est intégrée.

- **M. Richard Neal, PSR**

Intervention suite à la réponse à l'interpellation relative à la difficulté de circulation au chemin de St-Georges

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Je ne suis pas du tout satisfait avec la réponse, surtout au vu de ce qui est mentionné par la Municipalité sur ce qui se passe à l'autre bout du chemin de la Bruyère, pourtant pas très long, avec la zone à 20km/h. À mon avis, il pourrait y avoir un élargissement de cette zone 20km/h et je me permettrai de revenir d'ici un ou deux mois avec une proposition.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Monsieur le Président,

M. Richard Neal, je vous remercie pour vos remarques. Il est vrai qu'il y a deux volets, vous avez posé une question et je réponds par rapport au chemin de St-Georges, nous ne répondons pas par rapport à la zone 20km/h plus large qu'il était prévu de faire.

Les restrictions du Canton sont telles que nous ne pouvons malheureusement pas, bien que l'aurions souhaité, allonger et pourquoi pas mettre la zone du chemin de St-Georges, de la Bruyère et les Clôts également en zone 20km/h, mais cela est très compliqué et je laisserai la parole à ma Collègue Tinetta Maystre afin de vous donner encore plus d'information.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Je prends volontiers la parole à la suite de M. Olivier Golaz, il est vrai que nous travaillons ensemble sur ces dossiers.

Comme dit, vous avez vu dans le Communiqué de la Municipalité qu'une zone de rencontre va être implémentée au carrefour des chemins de Broye – Bruyère – Clos et Château. Nous étions sur place avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) qui ne nous a pas autorisé à faire plus et nos plans ont dû être revus. Ce que nous avons convenu, en toute simplicité, c'est d'implémenter la première zone de rencontre dans un quartier résidentiel et de la tester une année. Si cela se passe bien, nous reprendrons contact avec le Canton afin de demander un élargissement.

Ces rues extrêmement étroites s'y prêtent particulièrement bien, car dans une zone de rencontre, les piétons ont la priorité et c'est particulièrement important dans un endroit où se trouve une garderie.

De ce fait, je vous propose de reprendre ce sujet dans une année. Nous espérons que cette zone de rencontre déploiera ses effets au-delà et permettra d'éviter un trafic de transit qui est mal venu de ce côté.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. François Delaquis, Président de la Commission des finances, de se rendre au micro.

- **M. François Delaquis**, Président de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Chères et chers Collègues,

La Commission des finances s'est réunie le lundi 15 mars 2021 dans sa séance ordinaire afin de délibérer sur les incidences financières du préavis suivant :

Préavis N° 86-2021 – Fontaine du marché – Demande de crédit en complément du préavis no 104-2016 – Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) – Projet de tram (tram 11) entre la place de l'Europe à Lausanne et la gare de Renens – Requalification de l'Avenue du 14 avril – Collecteurs et travaux connexes

- *La Commission des finances accepte, à l'unanimité des membres présents, les incidences financières de ce préavis. Elle relève qu'il y aura lieu à l'avenir de tenir compte de l'expérience tirée de la présente situation lorsque l'œuvre d'un artiste est démolie. Une estimation au préalable permettrait d'en garder la mémoire dans nos livres.*

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour. Celle-ci n'étant pas demandée elle est close.

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président de la CUAT a informé qu'il n'avait pas de communication à transmettre.

Néanmoins, M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chers Collègues,*

Je souhaitais intervenir sur cette Commission dont je suis membre depuis le début de la législature.

Vous savez tous que le rôle de cette Commission est très important, car il y a de nombreuses modifications sur le territoire de la Commune et c'est justement dans le cadre de la CUAT que les choses sont discutées.

S'il est vrai que la transmission des informations se fait correctement, il me semble que la CUAT devrait avoir un rôle plus actif dans l'élaboration des projets. Au fond, comme nous aimons tous « plus participatif » en amont des propositions ensuite soumises à notre Assemblée. C'est cet élément qui me semble déficitaire et qui rend le travail dans cette Commission moins intéressante et moins dynamique.

Renforcer les échanges, les visions d'orientation ne pourront qu'améliorer le travail futur de cette Commission qui est importante, mais qui devrait être un peu vivifiée, car comme vous l'avez dit peu de choses sont relatées. Peut-être aussi, qu'à cause de la situation sanitaire, le travail de la CUAT a été freiné ces derniers mois, voire cette dernière année.

Merci, et je veillerai à ce que cette reprise de dynamisme de cette Commission se fasse dans les meilleurs délais.

La discussion n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

Mme la Présidente de la CRI a informé qu'elle n'avait pas de communication à transmettre.

Néanmoins, M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

9. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président communique que le Bureau n'a reçu aucune communication.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

10. Rapport de commission – Préavis N° 78-2020 – Réponse de la Municipalité au postulat Nathalie Jaccard intitulé « PlasTique-tac-tic-tac... ton temps est compté »

M. le Président prie M. Oumar Niang, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre au micro afin de donner lecture du rapport.

- **M. Oumar Niang**, Président-rapporteur de la Commission

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,*

La Commission en charge d'étudier ce préavis s'est réunie le mercredi 20 janvier à 19h00 à la Buvette de la Salle de spectacles.

Elle était composée de Mmes Anne Cherbuin, Rosana Joliat, Nicole Divorve, Nathalie Jaccard (postulante), Verena Berseth ainsi que de MM. Suat Özcan et de Oumar Niang, président-rapporteur.

Étaient absents : MM. Sanches Cooper et Alain De Col.

La Municipalité était représentée par Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale Gestion urbaine -Développement durable, accompagnée par MM. Alain Peneveyre, Chef de service Gestion urbaine -Développement durable, et de Frédéric Schweingruber, Responsable environnemental.

Mme la Municipale, en guise d'introduction, a rappelé que ce préavis est une réponse au postulat Nathalie Jaccard qui veut bannir le plastique à usage unique dans toute l'administration communale et les établissements parapublics. Une interdiction qui s'élargit à toutes les manifestations organisées par des associations et organismes subventionnés par la Ville de Renens. Le postulat demande aussi d'étudier l'interdiction de l'usage des objets en plastique à usage unique dans l'ensemble du territoire communal. Elle rappellera, comme c'est intitulé dans le préavis, que c'est un sujet d'actualité qui touche aussi bien le niveau cantonal que fédéral : à échelon communal, elle dira que la Commune a le pouvoir de l'interdire sur le domaine public.

La postulante rappelle qu'elle a déposé plus au moins le même postulat au Grand Conseil et que certainement on arrivera à une mutualisation des compétences entre le Canton et les communes.

Dans l'ensemble de l'administration communale, les objets non réutilisables ont été enlevés que ce soit dans les offices ou dans les cafétérias. La Commune a offert des gourdes aux collaborateurs.trices afin d'éradiquer l'utilisation des bouteilles en plastique. Ce n'est pas encore une réussite à 100%, mais la grande majorité des collaborateurs.trices y adhère. Elle ajoutera que la Municipalité est pour l'interdiction des objets à usage unique dans les domaines

publics, là où, elle a ses compétences. La Municipalité compte l'inscrire dans un règlement qui s'appliquera sur les autorisations pour des manifestations qui auront lieu dans l'espace communal. Avant l'interdiction, il y aura une phase de communication dans toute l'étendue du territoire communal.

La Municipalité propose une campagne « Lunch attitude mon repas dans ma box ». Cette campagne n'implique aucuns frais aussi bien pour la Commune, les établissements partenaires ou les clients.

Questions

Mme Nathalie Jaccard, Postulante, dit être un peu déçue du choix de la « politique des petits pas » adopté par la Municipalité, mais comprend la démarche qui consiste à communiquer, faire de la pédagogie avant de rendre effective une décision. Cela n'enlève en rien l'urgence à trouver une solution à l'usage du plastique non réutilisable. Elle rappelle que chaque année 50 tonnes de plastique sont jetées dans le lac Léman. Elle remercie la Municipalité de mettre l'accent sur la communication. Elle sait le rôle que la Commune doit jouer pour trouver une solution, mais qu'elle se doit d'être proactive. La Commune pourrait prendre comme exemple Neuchâtel dans l'interdiction des plastiques non réutilisables lors de l'ouverture de nouveaux bistros et sur les terrasses.

Une commissaire souligne la problématique des emballages de repas servis par les CMS pour les repas à domicile. Les poubelles en sont remplies, après le passage des collaborateurs.trices pour le service de repas chauds à domicile. Elle sait que les CMS relèvent de l'intercommunal. Que peut faire la commune pour imposer des emballages lavables ?

Dans la même lancée, une commissaire donne l'exemple de la France où chaque client.e a droit à deux emballages réutilisables, ainsi à chaque passage le CMS récupère celui de la veille.

- *Nous n'avons aucun pouvoir pour les imposer, une démarche à suivre. Lors du passage de la taxe aux sacs-poubelle en 2013, le problème s'était posé. La Municipalité avait fait la démarche auprès de ces mêmes responsables en proposant des solutions avec l'utilisation de contenants recyclables et lavables. M. Schweingruber rappelle que pour ce qui est des contenants jetables, c'est le client qui paye le traitement du déchet pas le fournisseur. La démarche n'avait pas abouti à une solution en 2013. Une fois le préavis accepté, il faudra reprendre contact avec ces établissements.*

Une des solutions est la mise en place du programme « Lunch Attitude » qui est parti du Canton et sensé être adopté par de nombreuses communes vaudoises.

Une commissaire souligne qu'à l'EPFL, il existe un système de boîtes recyclables avec consigne. Ce qui peut être reproduit via Lunch attitude avec des commerçants qui réserveraient des box avec un système de consigne.

Une commissaire fait la réflexion concernant le contrôle et éventuellement les sanctions qui en découlent en cas de non-respect des consignes.

- *Via l'autorisation qui sera attribuée aux organisateurs, ces derniers s'engagent, par leur signature, à respecter ces consignes sinon il n'y aura pas d'accord. Si le jour de la manifestation les engagements ne sont pas respectés, il n'y aura plus d'autorisation dans le futur. Dans le règlement en vigueur, il n'y a pas de sanction, comme l'aurait été un règlement de police.*

Un commissaire demande à la Municipalité d'être proactive auprès des entreprises privées pour susciter leur adhésion au programme « Lunch Attitude » en les accompagnant.

- *Il faudra six mois pour mettre en place et exécuter ce programme, d'où la proposition d'engager un(e) stagiaire pour cette période.*

Une commissaire soulève l'utilisation du plastique à usage unique dans les écoles et la non-sensibilisation des parents à cette problématique.

- *Même si les bâtiments sont dans la Commune, ce qui est de l'organisation dans les écoles est d'obédience cantonale. La Commune a une compétence, un pouvoir, sur ce qui passe dans les APEM ou cafétéria et non dans l'organisation des classes qui relève du Canton.*

La commissaire souligne la nécessité d'inclure les citoyens.nes dans la campagne pour une prise de connaissance globale de la problématique du plastique à usage unique. Elle ajoute qu'il faut donner des exemples parlants, concrets comme le tonnage en plastique récupéré chaque année dans le lac Léman par exemple. Il faut être pédagogue pour toucher les parents.

- *Cet aspect fait partie intégrante de la campagne, en effet il figure dans le préavis. Ce préavis, s'il est accepté, va régler les quatre points forts soulevés, mais en aucun cas il ne pourra régler tous les problèmes écologiques auxquels nous sommes confrontés dans la Commune. Il est bien dit à la fin du préavis que c'est un 1er pas.*

Une commissaire, demande quel profile pour le/la stagiaire.

La Municipalité répond qu'il y aura un ensemble de critères comme une connaissance en développement durable et la capacité d'interagir avec la population pour faire passer le message.

Une commissaire parle de son expérience d'enseignante pour mieux impliquer les écoles dans la campagne. Elle propose de faire de la pédagogie en utilisant du matériel visuel au sein de nos bâtiments scolaires pour faire passer les informations concernant la démarche écologique de la Commune et du concept de la campagne.

Après cette première phase question-réponse, la Commission a exploré les différents points du préavis.

Une commissaire demande s'il est possible de doter chaque conseiller.ère communal.e d'une gourde qui remplacera les bouteilles en plastique offertes à chaque séance du Conseil.

- *Nous retenons l'idée et verrons la faisabilité.*

Après cette phase, la Municipalité s'est retirée pour laisser la Commission délibérer.

Délibérations de la Commission

Une commissaire avait oublié une question qui lui tenait à cœur, en effet elle avait même demandé, lors du dépôt du postulat de l'inclure dans les questions à poser à la Municipalité. Sa question tournait autour des moyens utilisés pour recycler les « sachets rouges » utilisés pour l'élimination des crottes de chien.

Réponse écrite de la Municipalité : Les propriétaires de chiens jettent les sachets rouges dans les poubelles de rue. Celles-ci sont vidées par les balayeurs et ces déchets vont à l'usine d'incinération de TRIDEL pour y être brûlés. Les déjections canines ne sont pas acceptées dans la filière des déchets organiques pour des raisons sanitaires et d'hygiène.

Les commissaires se réjouissent de l'application des conclusions de ce préavis, mais insistent sur le fait que ce n'est qu'un premier pas, qu'il faudra aller vite et mettre cette problématique au centre de nos futures préoccupations communales.

Au final la Commission a émis le vœu suivant :

La Commission émet le vœu que : « les bâtiments scolaires et communaux soient utilisés pour la sensibilisation de la population à la problématique des objets jetables en plastique et à usage unique ».

Détermination de la Commission

C'est à l'unanimité des commissaires présent.e.s que les conclusions du préavis ont été acceptées.

Un vœu ayant été émis, M. le Président s'enquiert auprès de la Municipalité quant à savoir si elle souhaite y répondre.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères communaux,
Ce vœu fait du sens pour nous et c'est volontiers que nous l'acceptons.*

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Laurence Plattner, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Ce premier pas vers l'interdiction de l'usage des plastiques uniques au sein de l'Administration et des associations est un bon début.

Les Verts remercient la Municipalité de leur démarche et encouragent vivement les membres du Conseil communal à accepter les conclusions de ce préavis et se réjouissent déjà de pouvoir constater le progrès qui répondra complètement à ce postulat. Merci.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs,*

Je me permets de revenir sur le point « sachet rouge » ; sachet à usage unique bien évidemment, puisqu'ils permettent le ramassage des excréments de nos amis les chiens.

En effet, c'est moi qui avais demandé l'ajout lors du dépôt du postulat et qui en ai fait la demande lors des délibérations de la Commission d'étude, ce point ayant été oublié lors de l'étude du préavis N° 78-2021.

Or, force est de constater que la réponse de la Municipalité, quant à ce point, reste très simpliste. Elle ne me convient pas du tout. Ces petits sacs, il n'y en a pas seulement dans les

poubelles affectées à cet usage, nous le découvrons partout : sur la route, sur les trottoirs, dans la forêt, sous les buissons, sous les bancs, bref... un peu partout. Car les propriétaires des chiens imaginent que ces sachets plastiques sont dégradables avec le temps... eh bien non, puisque nous apprenons qu'ils sont brûlés.

Je considère que cette catégorie de plastique à usage unique est une source de pollution qui peut être recyclée d'une manière écologique. C'est pourquoi, je reviendrai lors d'un prochain Conseil avec un postulat ou une interpellation pour une alternative aux sachets plastiques à usage unique, bien évidemment, et qui répondront au nouveau standard du biodégradable et aux propriétaires des « 4 pattes ».

Néanmoins, malgré ce point, je vous invite à voter favorablement les conclusions de ce préavis.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Au nom de groupe Fourmi rouge : il est évident que nous voterons pour cette réponse, mais il faut être conscient que ce sont des petites choses et qu'il ne faut pas culpabiliser tout le monde. Il faut bien sûr encourager, mais n'oublions pas que les vrais pollueurs ne sont ni dans cette salle ni à Renens.

C'est un système que nous combattons qui pollue et cela il faudrait aussi le dénoncer parce que ce n'est pas comme cela que nous arriverons à avoir une planète saine.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Oumar Niang de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 78-2020 de la Municipalité du 23 novembre 2020,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat Nathalie Jaccard relatif à la possibilité de mettre en œuvre une interdiction du plastique à usage unique.

ACCEPTE les charges brutes supplémentaires de CHF 50'000.- TTC et les revenus bruts supplémentaires de CHF 15'000.- TTC, pour un montant total net de CHF 35'000.- TTC au budget 2021 et seront imputés dans les différents comptes des sections 1044, 1300, 1302 et 3630.

PREND ACTE que soient portés aux budgets 2022 et suivants les charges et revenus inhérents au présent préavis.

C'EST A LA MAJORITÉ (2 VOIX « CONTRE) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 78-2021 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Oumar Niang ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. Rapport de commission – Préavis N° 82-2021 – Indemnités du Conseil communal pour la Législature 2021-2026

M. le Président prie M. Eugène Roscigno, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre au micro afin de donner lecture du rapport.

- **M. Eugène Roscigno**, Président-rapporteur de la Commission

La Commission s'est réunie le 23 mars 2021 à 19h30 à la salle de conférence de la Salle de spectacles, elle était composée de :

Mmes et MM. Nathalie Jaccard, Rosana Joliat, Suzanne Sisto-Zoller, Michele Scala, Suat Ozcan, Silvio Torriani et Eugène Roscigno, Président-Rapporteur.

Était absent : M. André Cordeiro

Le Bureau du conseil était représenté par M. Jonas Kocher, Président

Le préavis déposé par le Bureau du conseil selon l'art 16 de notre règlement a pour but de fixer les indemnités du Bureau, des membres du Conseil, des membres des commissions relevant du Conseil, du Président, du secrétaire, du secrétaire suppléant, de l'huissier et de l'huissier suppléant.

Des commissaires regrettent, qu'à l'inverse des précédentes législatures, les groupes politiques n'aient pas été consultés en amont de la séance, pour pouvoir en parler. Ceci aurait facilité nos discussions.

Après une présentation de M. Jonas Kocher qui nous explique les choix principaux du Bureau, soit :

- *Valoriser le travail qui est fourni lors des commissions ad hoc ou permanentes. En effet, les sujets deviennent de plus en plus complexes et les séances plus longues.*
- *Favoriser la digitalisation et ainsi permettre à tout un chacun de s'équiper et de se former aux outils informatiques.*

La Commission a particulièrement discuté des points qui étaient différents de la législature actuelle.

Huissier et Huissier suppléant :

- *Sur ce poste la modification importante est que l'indemnité de l'huissier suppléant passe de CHF 35.- à l'heure à une indemnisation forfaitaire de CHF 1'100.- par année, brut.*
- *Que les frais de l'Huissier et de l'Huissier suppléant du Conseil communal sont remboursés après accord du Bureau du Conseil communal et contre pièces comptables signées par le Président du Conseil communal.*

Discussion

La justification est basée sur le temps de présence de l'huissier suppléant. Pour le Bureau celui-ci correspond à un calcul moyen, soit 9 conseils de 4 heures inclus temps de préparation à CHF de 35.- (tarif actuel).

- *Après discussion la Commission en accepte les incidences et exprime un vœu :*

La Commission aimerait connaître, pour le futur, plus précisément quel est le rôle des huissiers et s'il existe un cahier des charges pour leur travail afin de mieux comprendre la différence des traitements.

Commissions ad hoc et permanentes

- *Jeton de présence du Président de commission : CHF 70.- par séance*
- *Jeton de présence des Commissaires : CHF 60.- par séance*

Discussion

Comme indiqué dans le préambule du rapport, l'augmentation de 60.- à 70.- pour le Président de commission et de 50.- à 60.- pour les membres se justifie aux yeux de la Commission.

- *Après discussion la Commission en accepte également les incidences.*

Votations – élections

- *Bureau de vote : CHF 50.-*
- *Observateurs élection : CHF 50.- forfaitaire pour la journée*

Discussion

Pour les membres du bureau de vote, ce forfait de CHF 50.-, au lieu de 25.- de l'heure, est un reflet du temps réel d'une matinée de votations, en tenant compte des déplacements et de l'ouverture des bureaux.

- *La Commission en accepte les incidences.*

Pour les observateurs, la Commission propose la suppression de ce poste. Elle estime que c'est aux partis politiques de les désigner (s'ils estiment en avoir besoin) et s'ils désirent les rémunérer (amendement N° 1 suppression).

- *La commission refuse ce point et propose un amendement.*

Amendement N° 1

« Votations – élections

- *Bureau de vote : CHF 50.-*
- ~~*Observateurs élection : CHF 50.- forfaitaire pour la journée*~~ ➤

Indemnités « informatique »

- *CHF 100.- par année (payable en décembre et en juin)*

Il y a cinq ans, l'utilisation d'une adresse courriel @renens.ch a été imposée à tous les conseillers communaux pour toutes les communications liées au Conseil communal. Afin de permettre à tout un chacun de s'équiper et de se former aux outils informatiques, le Bureau propose une indemnité de CHF 50.- par semestre soit un montant total de CHF 500.- pour un conseiller qui ferait l'entier de la législature.

Discussion

Après discussion la Commission estime que cette indemnité doit être versée à tous les conseillers, et pas seulement aux conseillers ne désirant pas recevoir du courrier ordinaire. Elle peut contribuer, par exemple, à la prise en charge, entre autres, des diverses impressions, car encore beaucoup de nos collègues reçoivent le matériel via courriel, mais imprime quand même une partie des documents reçus.

- *La Commission accepte les incidences avec l'amendement :*

Amendement N° 2

« Indemnités « informatique »

- CHF 100.- par année (payable en décembre et en juin) **pour tous les membres du Conseil.**

Frais de Baby sitting

- En se basant sur les recommandations de la Croix Rouge, les frais de baby-sitting s'élèvent à CHF 11.- de l'heure, augmenté de 1h pour le déplacement. Si les deux parents sont élus et présents aux mêmes séances, seulement l'un des deux touchera l'indemnité.

Discussion

Cette proposition permet de mieux coller à la réalité et en facilite la gestion

- La Commission accepte les incidences

Conclusion

La Commission après un débat interne, accepte les conclusions à l'unanimité des présents, avec les deux amendements et le vœu ci-dessous.

Amendements

Amendement N° 1

« Votations – élections

- Bureau de vote : CHF 50.-
- ~~Observateurs élection : CHF 50.- forfaitaire pour la journée~~ ➔

Amendement N° 2

« Indemnités « informatique »

- CHF 100.- par année (payable en décembre et en juin) **pour tous les membres du Conseil.**

Vœu

Qu'un cahier des charges soit créé pour définir le rôle des huissiers.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président souhaite répondre au vœu.

M. le Président

Je remercie la Commission pour ce vœu et vous annonce que nous avons déjà commencé à travailler sur les cahiers des charges demandés, tout en précisant que l'huissier et son suppléant seront également concertés.

S'agissant des deux amendements, je remercie la Commission pour ses arguments et pour le travail effectué. J'ai trouvé cela très constructif et je ne peux qu'approuver vos amendements suite aux discussions qui ont eu lieu et les arguments présentés avant vos délibérations.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Mesdames, Messieurs,

Je me permets de revenir sur un point essentiel du rapport, il s'agit de la demande du cahier des charges des huissiers. Ce n'était pas une demande d'un point de vue financier, mais par rapport au fait que tant l'huissier que l'huissier suppléant sont présents à chacune de nos séances du Conseil communal.

Par le passé, l'huissier suppléant remplaçait l'huissier en cas de vacances, maladie ou accident. Pour moi il était important et judicieux de préciser cet aspect également.

Comme j'ai la parole, je me permets juste d'interpeller le futur Bureau de l'année de législature 2021-2022 afin qu'il puisse remettre à l'ensemble du Conseil communal les cahiers des charges du/de la Secrétaire, du/de la Secrétaire suppléante, de l'Huissier et de l'Huissier suppléant, qui je l'entends, sont en travail. Merci.

Réponse de M. le Président

Merci Mme la Conseillère communale. Nous ne manquerons pas de porter votre dernière demande au procès-verbal de la prochaine séance du Bureau du Conseil afin de s'assurer que l'information circulera.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Ce préavis a suscité passablement de discussions au sein du groupe UDC, notamment la remise en question de différentes indemnités pour les Conseillers communaux, qui pour certaines sont tout-à-fait justifiables et justifiées, d'autres l'étant moins. Celle qui nous dérange concerne « Indemnités « informatique » ». Elle arrive 5 ans trop tard et de toute façon, nous nous demandons ce que nous pouvons faire de plus avec CHF 500.-, avec un ordinateur à CHF 50.- par semestre, en leasing. De toute façon, pour tout le monde, l'option de recevoir les documents en format papier continue à exister.

Donc, dans l'intérêt du débat et parce que nous trouvons relativement inacceptable que cette « indemnité informatique » ne soit pas liée à une présence des Conseillers communaux aux séances du Conseil communal, nous proposons un amendement qui sera de supprimer cette indemnité.

Par ailleurs, le fait même que la Commission ait suggéré d'étendre cette indemnité informatique par rapport à son but initial « à tous les Conseillers communaux », même ceux qui ne reçoivent pas les documents du Conseil communal en format papier, nous avons pensé qu'il y a une espèce d'augmentation cachée qui est demandée et qui ne nous paraît pas faite de la bonne façon.

Nous proposerons donc un sous-amendement, à voir comment celui-ci sera géré par notre expérimenté Président. Nous demandons à ce que l'indemnité informatique soit retirée, mais en échange que les jetons de présent des Conseillers communaux soient portés à CHF 50.- par séance.

Cela revient financièrement pratiquement au même avec la nuance importante de faire en sorte que l'argent soit gagné par des personnes qui participent aux séances du Conseil communal plutôt de se contenter d'en être absent. Nous trouvons effectivement anormal qu'un Conseiller communal puisse toucher CHF 500.- par législature sans jamais mettre les pieds ici. Je vous remercie.

- **Mme Laurence Plattner, Les Verts**

Monsieur le Président,

Personnellement, je ne reçois pas les documents en format papier, je trouve l'idée d'indemniser, même si ce n'est que CHF 100.- par année, mieux que rien et puis il m'arrive très souvent d'imprimer des documents à la maison, et trouve très appréciable que l'on pense à cela. De ce fait, j'accepte bien volontiers cette nouveauté.

M. Stéphane Montabert, en ce qui concerne l'absence des Conseillers communaux, il y en a que nous ne voyons pas tout-le temps, mais ma foi, c'est comme cela. Me concernant, je fais en sorte d'être le plus présent. Je vous remercie.

- **M. Richard Neal, PSR**

J'ai une question par rapport à l'Huissier et à l'Huissier suppléant, est-ce que le fait de passer d'un salaire horaire à une indemnité annuelle change quelque chose au niveau des paiements des charges sociales ?

Réponse de M. le Président

Non, aucun changement.

La discussion n'étant pour l'heure plus demandée, M. le Président suspend la séance afin d'étudier les amendements déposés.

Reprise de la séance :

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement de la Commission à savoir :

Amendement N° 1

« *Votations – élections*

- *Bureau de vote : CHF 50.-*

- ~~**Observateurs élection + CHF 50.- forfaitaire pour la journée**~~

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président soumet au vote l'amendement susmentionné, en ayant pris soin de rappeler à l'Assemblée que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond (art. 91, al. 3 du Règlement du Conseil communal) :

- C'est à la majorité que l'amendement est accepté. (3 voix « contre » et 7 abstentions)

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement proposé par M. Stéphane Montabert :

Amendement N° 2

~~« **Indemnités « informatique »**~~

- ~~**CHF 100.- par année (payable en décembre et en juin)**~~

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement N° 2

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Il y a eu quelques discussions lors de l'interruption de séance par rapport à la composition des amendements et ce qui en est sorti est que nous allons voter sur deux amendements séparés, lesquels concernent finalement le même sujet, à savoir « Indemnités informatique ». L'idée que nous suggérons étant de la refuser et de proposer un amendement afin de porter les jetons de présence aux séances du Conseil communal à CHF 50.- au lieu de CHF 40.-. Évidemment, si vous acceptez cette deuxième façon d'aborder cette thématique, l'amendement proposé par la Commission n'a plus de sens. En espérant que cette information est claire. Si tel n'est pas le cas, je suis prêt à revenir en discuter à nouveau.

M. le Président

M. Stéphane Montabert propose que la répercussion de cette indemnité informatique à tous les Conseillers communaux soit reportée sur les jetons de présence du Conseil communal, afin que celles et ceux qui sont présents touchent cette indemnité.

- **M. Philippe Anhorn, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

Je ne comprends pas tellement l'idée, si ce sont des amendements distincts, nous allons voter sur un premier amendement. La majorité décidera et le Conseil sera libre de voter sur l'amendement suivant avec les conclusions qui en découleront.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Monsieur le Président,

Personnellement, je suis complètement opposé à ces amendements. Nous traversons une crise économique et des milliers de compatriotes de la Commune, du Canton, du Pays, sont dans une situation économique catastrophique et nous nous permettons de vouloir augmenter nos indemnités. Vis-à-vis des citoyens de Renens, cela me paraît extrêmement délicat. Des personnes ont perdu leur travail ou ont subi une diminution de salaire parce qu'elles sont au chômage technique et il nous est proposé d'augmenter nos indemnités, j'y suis totalement opposé et suis pour le 1^{er} amendement proposé par M. Stéphane Montefusco, par contre je suis pour un statu quo quant aux jetons de présence.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote l'amendement susmentionné, en ayant pris soin de rappeler à l'Assemblée que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond (art. 91, al. 3 du Règlement du Conseil communal) :

- C'est à la majorité que l'amendement est accepté. (16 voix « contre » et 7 abstentions)

Dès lors, M. le Président informe que l'amendement proposé par la Commission

Amendement

« Indemnités informatique »

- **CHF 100.- par année (payable en décembre et en juin) pour tous les membres du Conseil.**

ne sera pas voté, la majorité des membres du Conseil ayant décidé de la suppression de cette indemnité.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement proposé par M. Stéphane Montabert :

Amendement N° 3

Conseil Communal

- *Jeton de présence du Président du Conseil : CHF 60.- par séance*
- *Jeton de présence des Conseillers communaux : ~~CHF 40.-~~ **CHF 50.-** par séance*
- *Indemnité du Président du Conseil : CHF 6'000.- par année*
- *Indemnité supplémentaire aux jetons de présence en cas de séance dans la tranche horaire 08h-17h30 : CHF 50.- par demi-journée (en sus des jetons de présence selon tarifs ci-dessus)*
- *Indemnités Scrutateurs Bureau : CHF 180.- par année*

• **M. Eugène Roscigno,**

La Commission suit volontiers la volonté du Bureau, car il est juste de valoriser le travail des Conseillers se rendant dans des Commissions et par forcément de ceux qui viennent rarement ou peu aux séances du Conseil communal. Je refuse l'augmentation des jetons de présence lors des séances du Conseil communal et vous propose de faire la même chose.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote l'amendement susmentionné, en ayant pris soin de rappeler à l'Assemblée que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond (art. 91, al. 3 du Règlement du Conseil communal) :

- C'est à la majorité que l'amendement est refusé. (7 voix « pour » et 9 abstentions)

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Eugène Roscigno de procéder à la lecture des conclusions **amendées**.

Le Conseil communal de Renens

Sur proposition du Bureau du Conseil communal,

Après avoir oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Que les jetons de présence et indemnités des membres du Conseil communal et de son Bureau sont fixés comme suit pour la législature du 1er juillet 2021 au 30 juin 2026 :

Indemnités du Conseil communal

Le Bureau vous propose les indemnités suivantes pour Conseil communal pour la législature 2021 – 2026.

Conseil Communal

- *Jeton de présence du Président du Conseil : CHF 60.- par séance*
- *Jeton de présence des Conseillers communaux : CHF 40.- par séance*
- *Indemnité du Président du Conseil : CHF 6'000.- par année*
- *Indemnité supplémentaire aux jetons de présence en cas de séance dans la tranche horaire 08h-17h30 : CHF 50.- par demi-journée (en sus des jetons de présence selon tarifs ci-dessus)*
- *Indemnités Scrutateurs Bureau : CHF 180.- par année*

Si un conseiller quitte le Conseil en milieu de séance, le Président se réserve le droit de ne pas attribuer l'entier du jeton de présence ou qu'une partie.

En cas de dépassement de l'heure de minuit, article 88 RCC « prolongation de séance », les jetons de présences sont doublés pour les personnes encore présentes.

Secrétariat

- *Secrétaire du Conseil : selon préavis N° 11-2017 - Indemnités et taux d'activité de la secrétaire du Conseil communal dès le 1^{er} juillet 2017*
- *Frais du/de la secrétaire et secrétaire suppléant.e du Conseil communal : remboursement après accord du Président et contre pièces comptables signées par le Président du Conseil communal.*
- *Secrétaire suppléant.e : CHF 35.- de l'heure.*

Huissier et Huissier suppléant

- *Huissier : CHF 2'200.- par année, brut*
- *Huissier suppléant.e : CHF 1'100.- par année, brut*
- *Frais de l'Huissier et de l'Huissier suppléant du Conseil communal : remboursement après accord du Bureau du Conseil communal et contre pièces comptables signées par le Président du Conseil communal.*

Commissions ad hoc et permanentes

- *Jeton de présence du Président de commission : CHF 70.- par séance*
- *Jeton de présence des Commissaires : CHF 60.- par séance*
- *Établissement rapport : CHF 200.- le rapport*
- *Établissement du rapport final de la commission de gestion : CHF 500.- le rapport*
- *Établissement du rapport final du budget par la COFIN : CHF 500.- le rapport*
- *Établissement du rapport final des comptes par la COFIN : CHF 500.- le rapport*
- *Établissement de compte rendu : CHF 50.- le compte rendu*
- *Indemnité supplémentaire aux jetons de présence en cas de séance dans la tranche horaire 08h-17h30 : CHF 50.- forfaitaire par demi-journée (en sus des jetons de présence selon tarifs ci-dessus)*

Votations – élections

- Bureau de vote : CHF 50.-
- Scrutateurs, dépouillements élections : CHF 25.- de l'heure.
- ~~Observateurs élections : CHF 50.- forfaitaire pour la journée~~

~~Indemnités « informatique »~~**~~CHF 100.- par année (payable en décembre et en juin)~~****Frais de Baby sitting**

En se basant sur les recommandations de la Croix Rouge, les frais de baby-sitting s'élevaient à CHF 11.- de l'heure, augmenté de 1h pour le déplacement. Si les deux parents sont élus et présents aux mêmes séances, seulement un des deux touchera l'indemnité.

Approuvé par le Bureau du Conseil dans sa séance du 09 mars 2021

C'EST A LA MAJORITÉ (4 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS **AMENDÉES** DU PRÉAVIS N° 82-2021 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Eugène Roscigno ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 83-2021 – Adoption du Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL)

M. le Président prie M. Philippe Hertig, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre au micro afin de donner lecture du rapport.

- **M. Philippe Hertig**, Président-rapporteur de la Commission

Séance tenue en date du 31 mars à la salle de conférence de la Salle des spectacles de Renens.

Les commissaires :

M. Philippe Hertig – Rapporteur, Mmes Carole Castillo et Muriel Rossel (Mme Anne Cherbuin est excusée), MM. Eric Aeschlimann, François Delaquis, Gérard Duperrex, Jean-Marc Dupuis

Délégation de la Municipalité : Mme Tinetta Maystre, Municipale, M. Martin Hofstetter, chef du service de « Urbanisme », Mme Sonia Rosello, urbaniste.

Le préavis intercommunal N° 83-2021 se réfère au document intitulé ;

Bussigny, Chavannes, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, Saint-Sulpice, Villars-Ste-Croix : Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois, Vision 2040.

En date de 23 mars 2021, ce document a été présenté en visioconférence aux commissaires des huit communes citées. Sa haute tenue a été relevée par plusieurs intervenants.

Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de demander au Conseil communal l'adoption de la partie stratégique du Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois.

Des préavis ayant le même objet sont traités parallèlement par les Conseils communaux et général des sept autres Communes de l'Ouest lausannois.

Les points saillants du préavis

Qu'est-ce que le PDi-OL ?

Aux trois niveaux du système politique en Suisse, les autorités se sont dotées de lois et règlements sur l'aménagement du territoire et toutes, à leurs niveaux, élaborent des plans directeurs évolutifs selon le principe de subsidiarité, principe qui réserve la responsabilité de l'action publique au niveau hiérarchique pertinent.

Cependant l'examen de notre géographie, au sens large, fait apparaître des territoires distincts de territoires institutionnels, des territoires qui partagent des caractéristiques spécifiques propres et un destin commun. Ceux-là réclament un plan d'aménagement singulier. C'est le cas des plans d'agglomérations, tel le Plan d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM), c'est le cas du Plan qui nous occupe ici. Selon ses propres termes, il s'attache à :

« Réduire la discordance entre espaces fonctionnels et territoires institutionnels, sans rien perdre de ce qui fonde le système politique »

Déoulant du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM), il traite des aspects identitaires de l'OL au sein de cette même agglomération et prend en compte les mesures du plan climat cantonal.

Citations du communiqué de presse du 17 mars :

*Au cœur de l'arc lémanique, l'Ouest lausannois, marqué par de fortes mutations, est, en terme urbanistique, un ensemble particulièrement cohérent. Ses huit Communes travaillent ensemble depuis 20 ans à sa planification. Elles soumettent ces jours le fruit de ce travail à leurs conseils communaux. Le Plan directeur intercommunal exprime une vision partagée du développement territorial de l'Ouest lausannois à l'horizon 2040. Il est destiné à servir de toile de fond à l'élaboration **de plans communaux** et de projets d'infrastructures ou d'équipements au long des 20 prochaines années.*

Quelques points du Préavis

3. Introduction

Le « Plan » définit des objectifs, des orientations stratégiques, des principes d'intervention et des stratégies de mise en œuvre. Il répond aux principaux enjeux qui déterminent et influencent le cadre de vie de la population de l'Ouest lausannois : croissance démographique, transports, mobilité douce, activités économiques, logement, paysage, patrimoine, énergie, environnement, etc.

Il permet d'assurer la coordination intercommunale des études et projets touchant le territoire. Il constitue le document de référence sur la base duquel les futurs Plans d'affectation communaux (PACom) et les divers projets concrets seront établis.

Concernant Renens

6.1 Contexte de la planification communale

Aujourd'hui, Renens a entrepris la révision de son PACom qui date de 1947. Cette révision devra tenir compte des orientations stratégiques du Plan.

À propos des parties stratégique et opérationnelle

Sous : 6.2 Bases légales et adoption par les législatifs communaux,

Le préavis énonce :

L'article 19 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC 2018) permet à plusieurs communes de se regrouper et il précise : Un plan directeur intercommunal... se compose d'une partie stratégique, adoptée et modifiée par les conseils communaux.... Et d'une partie opérationnelle adoptée et modifiée par les Municipalités.... Le plan doit être approuvé par le Conseil d'État.

La partie stratégique du Plan comprend notamment le diagnostic, les objectifs, le projet de territoire et la stratégie de mise en œuvre.

La partie opérationnelle concerne les principes d'intervention, matérialisés par les sept cartes d'orientations stratégiques qui illustrent et localisent ces principes.

Toujours sous 6.2 : amendement

En cas d'amendement de la partie stratégique du PDi-OL par l'un des huit Conseils communaux et général, la modification devra être portée auprès des sept autres Conseils communaux et général pour validation. Le procédé est le même pour la partie opérationnelle - une modification apportée par une Municipalité devra être soumise aux sept autres Municipalités. Ce processus ne s'applique pas lorsqu'il s'agit de modifications mineures.

En cas de refus d'adopter le PDi-OL par l'une des huit Assemblées législatives communales, les autres Communes devront évaluer si le PDi-OL a toujours un sens malgré l'absence d'une Commune et, le cas échéant, l'adapter au nouveau périmètre. Pour la Commune concernée par le refus, il restera nécessaire de réviser son Plan directeur communal s'il date de plus de 15 ans.

6.5 Procédure de modification du PDi-OL

Une fois le PDi-OL en vigueur, celui-ci pourra être modifié si les circonstances ont changé..... (Au prix d'une procédure compliquée impliquant l'État, le public, les conseils communaux et municipaux)

Dans le cas d'une demande de modifications mineures du PDi-OL, la Municipalité concernée devra établir qu'il s'agit bien d'une modification mineure et en informera les sept autres Municipalités.

10 Conclusions

La démarche d'élaboration du PDi-OL (...) s'est inscrite dans la continuité de la mise en œuvre du schéma directeur de L'Ouest lausannois. (...)

Pour Renens, la mise en œuvre de cette vision a déjà débuté, avec l'octroi par le Conseil communal d'un crédit-cadre (...préavis 55-2019) dont l'objectif annoncé est de répondre aux enjeux de durabilité et de résilience de la ville. Ce vote a permis de débiter en 2020 les études pour le futur plan d'affectation communal (PACom) qui prolongent et précisent les objectifs du PDi-OL.

Au cours de sa séance du 31 mars, la Commission s'est interrogée sur :

- *L'utilité pratique du Plan, en considération du fait que les travaux effectifs d'aménagement seront prévus dans le cadre des PACom et financés par les mêmes communes ?*
- *Le nombre de nouveaux habitants que Renens devrait s'attendre à recevoir ?*

La représentation de la Municipalité répond que :

- *Le Plan s'intéresse à l'aménagement du territoire en général. Il n'entre pas dans les détails et les processus opérationnels ne sont pas de son ressort. Il est conçu pour servir de guide à l'élaboration des Plans d'aménagements communaux futurs et pour garantir leur cohérence mutuelle.*
- *Tout indique que l'Arc lémanique connaîtra un afflux d'habitants et l'OL aura à en prendre une part. On évalue cette part à 25'000 personnes à l'horizon 2040. À Renens l'essentiel se concentrera à Malley et ne concernera pas plus de quelques milliers de nouveaux venus.*

Un commissaire a posé les questions précises suivantes :

- *Quelle est la corrélation entre le futur règlement d'extension et de police des constructions et le Plan Directeur de l'Ouest lausannois ? (PDi)*
 - *Réponse : La corrélation s'effectuera de manière plus précise avec le PACom, chaque commune gardant ses prérogatives.*
- *Y a-t-il eu une réflexion commune entre les 8 Communes pour financer les équipements collectifs qui figurent dans le PDI ?*
 - *Réponse : non*
- *Lausanne a son plan climat qui impactera notamment la mobilité avec zéro émission directe d'ici 2030. Le PDI en a-t-il tenu compte ? Qu'en est-il des autres communes ?*
 - *Réponse : Des mesures ciblées et concrètes vont venir s'ajouter au PDI.*
- *Le PDi recense des îlots de chaleur. Plusieurs se situent sur le territoire de Renens ? Quelle est la cartographie de la perméabilisation des sols prévue pour Renens ?*
- *Quelle est l'influence du PALM sur le PDi, entre la pression provenant de l'est (Morges) et celle de l'ouest provenant de Lausanne ?*
 - *Réponse : Le PDI s'intègre dans le PALM et le Canton effectue une surveillance.*

Un commissaire estime qu'il y a peu de liaison piétonnière de loisirs au nord des voies et pas de liaison avec les lieux de travail.

Avant de procéder au vote, un commissaire se demande si ce nouvel outil ne sera finalement pas qu'un frein supplémentaire aux vellétés de construire. Un autre aurait souhaité voir, sur le plan des Centralités, une meilleure mise en valeur des noyaux villageois, en rapport avec leur importance sociétale.

La Commission s'accorde unanimement pour voir dans l'aboutissement de la présente concertation entre les huit communes de l'OL la perspective et l'amorce bienvenue de futures collaborations mutuellement avantageuses.

Délibération des commissaires

- a) *La Commission, à l'unanimité des membres présents, propose au conseil communal d'accepter telles quelles les conclusions du préavis.*
- b) *La Commission, à l'unanimité des membres présents, émet le vœu que la Municipalité se dote d'une carte de perméabilisation des sols de la Commune pour compléter sa stratégie en matière d'aménagement du territoire.*

Un vœu ayant été émis, M. le Président s'enquiert auprès de la Municipalité quant à savoir si elle souhaite y répondre.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

Monsieur le Président,

Je remercie le président-rapporteur pour ce très beau rapport. La Municipalité accueille ce vœu et vous informe que, dans le cadre de son Plan d'affectation communale, nous allons élaborer diverses cartes, dont celle demandée.

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

Chères Collègues,

En tant que commissaire socialiste de ce préavis je tiens à revenir sur plusieurs points quant à ce PDi :

- *En premier lieu je salue dans ce plan directeur intercommunal les intentions de communication entre les 8 communes.*
- *Pour information, les commissaires des 8 communes, nous avons eu une séance d'information (par Zoom) avec les concepteurs de ce PDI, les responsables des communes etc. Ainsi nous avons également pu entendre les questions des commissaires des autres communes. Certaines de leurs remarques rejoignent nos préoccupations : à savoir, entre autres, que ce plan est déjà un peu « has been ». Il est presque conçu encore selon les visions du 20^e siècle.*
 - *Quelle est sa place dans le PALM ?*
 - *Comment va-t-il cohabiter avec les plans de Lausanne, en particulier le nouveau plan climat ?*
- *Ce plan semble être un peu le « plus petit commun dénominateur » entre les 8 entités, il n'est en tout cas pas révolutionnaire...*
- *Je constate que ce plan est plus un « puzzle avec 8 pièces » qu'une réflexion de partage des infrastructures ou des offres à la population de la région pour une amélioration de la qualité de vie. Il y a peu de réflexion à ce niveau :*
 - *p.ex. : faut-il avoir 8 skate parks, 1 dans chaque commune ou pourrait-on plutôt en avoir un à cheval entre 2 communes et un mur de grimpe ailleurs ?*
- *Le PS est très attentif à la mobilité douce (piétons, vélos). Or nous constatons que, dans le traitement de ces sujets le PDi ne va pas très loin dans la réflexion régionale.*
 - *Comment va-t-on à pied depuis une gare ou un quartier d'immeubles jusqu'à un Centre commercial ? Y a-t-il un chemin ombragé pour y aller ailleurs que le long d'une route à grand trafic ? Un banc pour se reposer ?*
 - *Comment ira-t-on confortablement à vélo à son travail à Villars-Ste-Croix quand on habite à Renens Sud ?*

Dans ce PDI, la mobilité douce semble toujours et encore anecdotique par rapport à la sacro-sainte voiture qui garde une bien grande place.

- *Au niveau du climat, pas grand-chose sur les îlots de chaleurs, sur la perméabilité du sol, etc.*

- *Nous demandons donc à la Municipalité de ne pas perdre de vue la communication avec les autres communes lorsqu'elle va développer certains projets ; de garder le contact, de voir loin et large. C'est là tout le meilleur que nous apporte ce PDi.*
- *De plus, dans les aménagements propres à la Commune, en particulier le nouveau PACom, nous demandons à la Commune de tenir compte des nouvelles préoccupations du 21^e siècle, à savoir une réflexion par rapport au climat (mobilité, perméabilité des sols, énergie, entre autres.) et au confort des habitants (suppression des îlots de chaleur, ombrage, lieu de loisirs, etc.).*

En conclusion le PS propose d'accepter ce préavis N° 83-2021, le PDi étant un document d'orientation générale et, malgré ses imperfections, il représente déjà une première étape dans la volonté de construire un Ouest où il fera « bon vivre ensemble au 21^e siècle ».

Sachant que le prochain PDi sera remis sur le métier dans relativement peu de temps, étant vrai que ce sont des travaux d'envergure et qu'à peine le premier fini, le suivant est mis en réflexion.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Cela va dans le sens de mon intervention au point N° 7 de l'ordre du jour. C'est-à-dire que nous avons une Commission qui pourrait en amont se pencher, prendre la température, prendre les avis, prendre les divergences aussi qui existent dans les groupes politiques et dans nos têtes et ainsi arriver avec un projet au Conseil communal qui est déjà plus élaboré, qui a intégré plus d'avis. Ceci est un bon exemple. La CUAT aurait pu jouer un rôle... le PDi nous a certes été présenté, mais seulement une fois terminé. La Commission n'a pas été mise à contribution lors de son établissement. Merci.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Je vous remercie de ces incitations à faire plus et davantage.

Pour répondre à Mme Muriel Rossel, le débat a été fait et implicitement il est mentionné dans le document que c'est ce travail collectif de coordination entre communes qui nous permet, chemin faisant, de devenir meilleurs. L'idée est bien entendu de continuer à travailler au niveau intercommunal en ce qui concerne les mesures que nous allons prendre. Nous avons pu notamment parler du secteur du Taluchet, saut-de-mouton entre deux communes et où nous avons l'intention de créer un grand parc intercommunal, c'est typiquement ce genre de solution que nous cherchons. La mobilité douce aussi.

Ce PDi est une intention, c'est l'aboutissement d'une démarche collective et commune, mais c'est surtout l'encouragement de reprendre ensuite le travail collectif. Donc, très clairement oui, nous avons envie de continuer ensemble et surtout maintenant d'aller dans les mesures.

M. Silvio Torriani, par rapport à la CUAT. Cette Commission a eu l'occasion d'y travailler, peut-être pas assez selon ce que vous proposez, mais il y a eu un travail participatif au travers des huit communes, puisqu'il y avait une démarche participative avec des représentants des huit conseils communaux ou généraux ainsi que plusieurs séances intercommunales. Mais il est vrai que c'est un travail qui a débuté il y a cinq ans... Nous ne nous sommes pas vus toutes les deux/trois semaines, mais quand même plusieurs fois depuis le début de la procédure.

Nous acceptons volontiers les incitations tant de Mme Muriel Rossel que de M. Silvio Torriani afin de continuer à travailler ensemble. La CUAT est à disposition pour cela et c'est volontiers, si au début de la prochaine législature, nous pouvons revoir les règles de fonctionnement parce qu'il est vrai, peut-être M. Silvio Torriani, vous vous en souvenez qu'il s'est trouvé souvent, dans cette Commission, qu'il y avait peu de personnes qui venait. Si nous pouvions trouver moyen de travailler avec toute l'équipe c'est très volontiers.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Philippe Hertig de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 83-2021 de la Municipalité du 1^{er} mars 2021,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTÉ *la partie stratégique du Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois.*

C'EST A LA MAJORITÉ (3 VOIX « CONTRE » ET 2 « ABSTENTIONS ») QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS INTERCOMMUNAL N° 83-2021 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Philippe Hertig ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

13. Rapport de commission – Préavis N° 84-2021 – Demande de crédit pour les travaux d'assainissement et de mise en conformité des installations de la Place du Marché suite à l'incendie du 4 janvier 2020

M. le Président prie M. Jean-Marc Dupuis, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre au micro afin de donner lecture du rapport.

- **M. Jean-Marc**, Président-rapporteur de la Commission

Prolégomènes

La Commission en charge d'étudier ce préavis s'est réunie le lundi 22 mars 2021, à 20h30 à la Salle de conférence de la Salle de spectacles.

Elle était composée de Mesdames Martha Bejarano, Verena Berseth ainsi que de Messieurs Gérard Duperrex, Richard Neal, Robert Mulopo.

Madame Cherbuin, présidente-rapporteuse nommée étant absente, M. Jean-Marc Dupuis la remplace avec l'accord des commissaires.

La Municipalité était représentée par Monsieur Didier Divorne accompagné de Messieurs Antoine Perret, chef du service Bâtiments-Domaine-Logement-Culte, et Jean-Claude Bourgeois, chef de projets.

Après les salutations d'usage, la parole est donnée à la Municipalité qui relate le sinistre du 4 janvier 2020 ainsi que ses causes probables. En effet, suite à des remontées d'eau à partir des coffrets électriques, le tableau principal de la Place du Marché a pris feu.



Les images montrent l'ampleur des dégâts sur le tableau. Les disjoncteurs paraissent intacts, mais l'introduction semble être le point de départ du feu.

Les analyses effectuées par des experts et les inspecteurs de l'ECA ont confirmé l'origine du problème ainsi que sa cause. Le système de drainage mis en place lors de la construction de la Place du Marché en 2010, bien que validé, n'était certainement pas assez performant, ou il s'est obstrué au cours des années.

Il s'agit donc de remédier au problème et remettre les installations de la Place du Marché en conformité. Ces travaux d'un montant de CHF 76'000.- sont à la charge de la Commune. Les travaux ayant eu lieu il y a plus de 10 ans, il n'est guère possible de se retourner contre les concepteurs et les réalisateurs.

L'assainissement du tableau électrique s'élève à CHF 81'400.-, dont CHF 75'900.- sont pris en charge par l'ECA. Le montant total brut se monte donc à CHF 157'400.- brut TTC.

Questions et remarques des commissaires

Un commissaire s'étonne que les travaux de supervision aient été confiés au même ingénieur qui avait conçu la Place du Marché.

Un autre s'étonne que les drains n'aient pas été purgés auparavant.

- *Réponse de la Municipalité : Cela avait été effectué et le système d'accès sera plus facile à l'avenir.*

Un troisième est très surpris que l'eau puisse s'écouler à l'intérieur des câbles.

- *Réponse de la Municipalité : Apparemment c'est le cas, on parle de condensation interne.*

L'ensemble de la Commission regrette de ne pas avoir pu visiter les lieux.

Une personne insiste pour que les grilles de protection soient remises et demande à ce que la Commune soit plus attentive lorsque les trappes sont levées et donc les tableaux secondaires utilisés. Il pense que le système devrait être revu.

- *Réponse de la Municipalité : On lui assure qu'il y sera veillé.*

Enfin, il est demandé que l'amortissement soit ramené à 10 ans. En effet, un commissaire estime que pour un montant de cette envergure, il est inutile de payer des intérêts sur 30 ans.

- *Renseignement pris auprès du Chef du service des finances, la problématique des amortissements doit être considérée d'un point de vue global et pas au cas par cas. De manière générale les valeurs immobilières s'amortissent sur 30 ans et les mobilières sur 10 ans. Donc l'amendement proposé n'a pas de raison d'être.*

Au final c'est à l'unanimité des membres présents, moins une abstention, que la Commission recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis.

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Il est écrit dans le rapport « un commissaire s'étonne... », ce n'est pas un commissaire, mais une commissaire et c'est moi.

Je m'étonne donc que les travaux de supervision aient été confiés au même ingénieur qui avait conçu la Place du Marché. Il n'y a pas de réponse.

De plus, je me suis fait expliquer qu'une entreprise et un ingénieur sont en question. La Municipalité a demandé à l'ingénieur du début d'intervenir, car il connaît bien le dossier... on peut comprendre. Par la suite, je demande à la Municipalité de réfléchir pour l'attribution des travaux. Comprenez que si nous les attribuons à nouveau à l'entreprise des débuts, nous donnons un mauvais signal aux entreprises de la région.

Je comprends que ce ne sont pas des décisions faciles à prendre, c'est pour cette raison que je vais continuer à m'abstenir.

Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal

Monsieur le Président,

Mme Verena Berseth, je vous remercie pour votre intervention. Effectivement, nous avons fait appel au même ingénieur civil qui avait réalisé le projet à l'époque afin que nous ayons vraiment la mémoire ce qui a été fait et pourquoi cela a été fait. Il est clair que pour la suite, nous allons mandater des entreprises qui feront les travaux que nous avons imaginés, ce n'est plus du travail d'ingénieur, mais vraiment du travail d'entreprise notamment pour percer la dalle, pour faire le réseau d'évacuation de ces eaux et pour cela nous mandatons actuellement des entreprises qui nous donnent entière satisfaction. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Jean-Marc Dupuis de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 84-2021 de la Municipalité du 8 mars 2021,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit brut de CHF 157'400.- TTC pour les travaux d'assainissement et de mise en conformité à la place du Marché, avant déduction de la participation estimée de l'ECA de CHF 75'900.- TTC, soit un total net estimé de CHF 81'500.- TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 3400.1065.5010 - Pl. du Marché – Travaux assainissement et mise en conformité.

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

C'EST A LA MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 84-2021 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Jean-Marc Dupuis ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

14. Dépôt de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 86-2021** – Fontaine du mail du Marché – Demande de crédit en complément du préavis N° 104-2016 - Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) - Projet de tram (tram t1) entre la place de l'Europe à Lausanne et la gare de Renens - Requalification de l'avenue du 14-Avril - Collecteurs et travaux connexes

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Pascal Golay, PLR**

Monsieur le Président,

Sur le préavis que nous avons reçu nous avons vu sur le plan de situation une espèce de carré de 2,8 m sur 2,2 m sur le projet de fontaine, une cote de 5 m par 2,2 m. J'ose imaginer que c'est le projet de fontaine qui est correct et demanderai que pour la séance de Commission le plan de situation soit correct. Merci.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président communique que la séance relative à l'étude du préavis N° 86-2021 sera présidée par Mme Muriel Rossel du groupe PSR,

15. Motions, postulats et interpellations

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Dépôt d'une motion intitulée « Renens : sans publicité commerciale ? »

Monsieur le Président,

Je dépose une motion dont le titre est : « Renens : sans publicité commerciale ? ».

Pour la mémoire si importante lorsque des sujets sont abordés, je souhaiterais faire un petit retour en arrière.

Au mois de septembre 2019, le préavis N° 57-2021 traitant de la publicité commerciale sur notre territoire a été déposé. Une Commission ad-hoc en a discuté, je n'y étais pas, il semble toutefois que la discussion a été assez compliquée avec des controverses, raison pour laquelle la Municipalité avait décidé de retirer ce préavis.

Le temps a ensuite passé et au mois d'octobre de l'année dernière, face à cette absence de nouvelles, j'ai déposé une interpellation dans laquelle je demandais des nouvelles et notamment si ce préavis avait été élaboré à nouveau, ce qu'il en devenait. Il m'a été répondu, que ce dossier n'était pas dans un tiroir, mais sur la table de la Municipalité et qu'il allait être repris en mains.

Depuis, 6 mois se sont écoulés et je me suis dit que c'était peut-être le moment de déposer une motion dont les conclusions sont :

« À l'heure où nos enfants identifient davantage de logos de marques que d'espèces végétales, il est important de réfléchir sur le monde qu'on leur lègue et sur les espaces communs qui façonnent notre mode de vie. Cela m'amène à redemander à notre Municipalité de présenter un projet de réglementation de la publicité commerciale par voie d'affichage. »

- **M. Johnson Bastidas, Fourmi rouge**

Dépôt d'un postulat intitulé « City-Card : entre la cohésion sociale et le vivre ensemble à Renens »

Monsieur le Président,

Je dépose le titre de mon postulat : « City-Card : entre la cohésion sociale et le vivre ensemble à Renens »

La population vient de plébisciter pour la prochaine législature une Municipalité de gauche, cela signifie que la Municipalité doit pouvoir faire bouger les lignes pour que le mandat accordé par la population puisse avoir un sens. Nous savons tous/toutes que l'intégration est un enjeu important et nécessaire pour que chaque habitant/e de Renens puisse sentir, de fait, qu'il appartient à notre Commune. La City-Card donne une existence propre aux citoyens qui sont invisibles institutionnellement parlant. Mon postulat s'impose face à l'aggravation de la situation socioéconomique des milliers de personnes pendant la crise sanitaire, dont certaines sont habitant-e-s de notre Commune.

Je profite d'être là pour vous donner l'information suivante. Vous savez que le Conseil d'État avait promis à tous les travailleurs et toutes les travailleuses de la santé une prime de CHF 900.- pour les remercier du travail effectué pendant la pandémie, et pour encourager tous leurs efforts. Toutefois, les promesses faites ne sont pas tenues. Mme Rebecca Ruiz a publié une directive d'application de ces promesses mentionnant que le montant de CHF 900.- ne sera pas accordé à tous les travailleurs de la santé qui ont été à pieds d'œuvre lors de la 1^{ère} vague, mais seulement à celles qui ont également été mis à contribution lors la 2^{ème} vague.

La surprise n'est pas là, car dans le préambule nous pouvons lire que la prime sera attribuée à bien plaisir, c'est-à-dire les employeurs, c'est-à-dire tous les présidents des associations faitières ont pouvoir de décision. C'est une blague ?

Le troisième point, lequel est le plus grave, c'est que pour pouvoir toucher cette prime de CHF 900.- il y a des conditions. Par exemple, le personnel soignant qui n'était pas en 1^{ère} ligne n'y ont pas droit, mais il s'est avéré dans les CMS ou les hôpitaux, il y a des personnes qui ont participé à la prise en charge de patients même sans être en 1^{ère} ligne.

J'aimerais donc vous inviter demain à 17h30 sur les escaliers de la Place de Chauderon, à prendre piquet en faveur de tout le personnel soignant afin de dénoncer cette promesse non tenue par le Conseil d'État, et particulièrement par Mme Rebecca Ruiz.

Toutes les mesures sanitaires seront tenues par les organisateurs de cette manifestation et je remercie ceux qui seront présents à cette manifestation de solidarité au personnel soignant, afin de dénoncer la précarité de l'emploi ici dans le Canton de Vaud.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Interpellation intitulée « L'avenir des accueillant-e-s en milieu familial »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chères et chers collègues,*

La presse a très largement commenté la décision du Tribunal fédéral qui a rendu son verdict dans l'affaire d'une accueillante familiale qui ne pourra plus exercer chez elle, afin de préserver la tranquillité des voisins.

Je cite le Syndic de Renens à propos de ce verdict « elle pourrait donner des idées à ceux qui perçoivent les enfants comme une nuisance » puis « la Ville continuera à rappeler le caractère nécessaire de l'activité des accueillant-e-s ».

Malheureusement nous pouvons déjà lire dans la presse cette semaine que la police était intervenue suite à une plainte pour bruit chez un couple qui accueillait pour quelques heures leurs petits-enfants en visite dans leur domicile lausannois.

Pour Renens le PLR s'inquiète de l'impact d'un tel verdict et souhaite poser les questions suivantes :

- *Quel est le soutien qui a été apporté à cette accueillante familiale ?*
- *Quelle communication la Ville de Renens va-t-elle mettre en place sur ce sujet ?*
- *De quelle manière la commune de Renens va continuer à rappeler le caractère nécessaire de l'activité d'accueillant-e-s ?*

M. le Président ouvre la discussion.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Je vous remercie pour ces questions essentielles. La Municipalité, in corpore, a pris la décision de soutenir cette personne, non pas dans le but de s'ingérer dans un conflit de voisinage, mais afin de faire valoir le fait que l'existence d'enfants, la présence d'enfants et du bruit pouvant en résulter, ne pouvait en aucun cas être considéré comme une nuisance. Notre avons également soutenu cette collaboratrice de la Ville de Renens, en raison de son activité sur le territoire de la Ville de Renens. Comme dit, nous avons pris cette décision à l'unanimité, après un vaste débat.

Au sein de ce Conseil de nombreuses interventions sont été aussi faites régulièrement pour que nous renforçons toutes les structures d'accueil pour l'enfance, afin de répondre aux besoins. Nous avons la volonté d'apporter des solutions de qualité. Nous sommes pleinement conscients de ce que ces structures apportent à la formation des enfants et à leur bien-vivre, et celui de la population en général.

A notre avis, les enfants ne peuvent pas et ne doivent pas être considérés à priori comme une nuisance. Si des enfants génèrent du bruit, un bruit perçu comme une nuisance, il est alors nécessaire de le mesurer. Nous aurions aimé que le Tribunal se donne les moyens de mesurer les nuisances réelles.

Dans ce cas d'espèce, le Tribunal ne s'est pas donné la peine de vérifier la présence de bruits excessifs, et en cas d'existence de les mesurer.

Ce qui nous a un peu rassuré, c'est que la Cour a convenu qu'il s'agissait bien évidemment d'une relation entre deux privés, co-propriétaires d'une petite PPE comptant trois parts et que ce contexte était très particulier. Sur les 5 juges qui ont donné leur décision, à 4 contre 1, tous ont dit que cette décision ne pourrait pas faire jurisprudence et nous espérons que ceci sera confirmé dans le futur et dans la vie de tous les jours.

Nous voulions éviter que ce jugement puisse faire jurisprudence, et « garantir » aux accueillantes et aux accueillants en milieu familial la capacité d'agir dans leur logement, qu'ils soient en possession propre ou à titre de location.

C'est ce que nous souhaitons défendre et il nous semblait que cela était conforme aux demandes de ce Conseil de soutenir et d'aider l'accueil des enfants de cette Ville au quotidien.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Monsieur le Syndic vous a expliqué les contextes particuliers de cette situation qui nous préoccupe depuis longtemps avec le Chef de service « Enfance – Cohésion sociale ».

Il est vrai qu'il y a une distinction avec le conflit de voisinage et la question de l'activité de cette personne. Toutefois, c'est bien en rapport avec l'activité de cette personne que nous l'avons soutenue en l'accompagnant au Tribunal fédéral et en participant aux frais de justice.

Il y a trois choses dans cette affaire.

D'une part, une accueillante familiale qui perd son activité à la fin de ce mois. Nous nous sommes aussi préoccupés de ce que cette personne va pouvoir faire après, nous y travaillons actuellement avec elle, nous lui avons fait quelques propositions et c'est en discussion, elle est encore sous le choc du jugement.

Il y a le fait, effectivement, pour l'activité elle-même. Ce risque, au vu de la très grande médiatisation de cette affaire ne nous met pas à l'abri qu'elle puisse donner des idées à d'autres. Je ne sais pas et je ne pense pas que tous les voisins d'accueillantes vont sortir pour dénoncer, toutefois, nous ne sommes à l'abri de rien. Disons qu'à priori cela reste quand même un conflit de voisinage singulier qui n'a pas volonté de se reproduire souvent.

Il y a également les familles concernées par cette interruption d'activité qui ont toutes été contactées et des solutions ont été trouvées pour les enfants qui doivent, dès lundi, être pris en charge ailleurs.

C'est vrai que c'est une affaire qui nous a beaucoup occupé, qui nous a beaucoup inquiété et nous espérons que cela restera une affaire de conflit de voisinage dans une PPE bien particulière.

Nous ne pensons pas que ce soit nécessaire de sortir dans la presse la semaine prochaine ou d'en parler trop, parce que nous ne savons pas ce qu'une surmédiatisation pourrait avoir

comme conséquences dans un sens comme d'un autre. Y compris le fait que des personnes se sont déjà manifestées pour dire qu'elles ne comprenaient pas pourquoi la Commune était intervenue dans cette affaire.

Encore une fois, nous sommes intervenus sur la question de l'activité parce que cela nous paraissait important et puis nous allons soutenir cette accueillante pour trouver une autre activité.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Dire aussi que dans le respect de ce conflit de personne, j'ai également pris contact avec la plaignante, sans doute beaucoup trop tardivement, afin de tenter d'apaiser les choses.

La Municipalité souhaite ouvrir une réflexion, avec les partenaires concernés pour agir en amont, et tenter de prévenir la récurrence de tels événements.

Nous attendons encore quelques pièces et nous pourrions communiquer le montant engagé à la Commission des finances qui vous donnera cet élément d'une manière transparente.

Nous allons donc maintenant contacter diverses institutions concernées par l'accueil en milieu familial pour de la prévention.

J'espère ainsi avoir répondu à votre interpellation.

○ **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Je remercie la Municipalité pour ce début de réponse et... non, je ne suis pas satisfaite de l'entier de la réponse. J'estime que vous n'avez pas répondu à l'entier de mon interpellation. Je vous remercie donc de répondre exactement aux trois questions qui vous ont été soumises en mentionnant que je n'ai jamais précisé la manière dont il fallait communiquer, ni quand. Je pense que vous êtes tout-à-fait apte et capable de savoir de quelle manière il faut le faire, je demande juste comment vous comptez vous y prendre.

Je vous remercie d'avance.

● **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

Interpellation relative à l'application d'un taux unique d'imposition

*Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales,
Monsieur le Municipal,
Monsieur le Président,
Chers collègues,*

Selon l'UCV, « les communes ont autant de besoins qu'elles ont de politiques à assumer. Tous les besoins des communes ne peuvent donc pas être pris en considération par la péréquation des besoins. Il existe des différences entre communes, liées à la structure de leur population, à leur tissu économique, leur situation géographique et topographique, les catégories socioprofessionnelles de leurs contribuables, les choix politiques, etc. L'autonomie communale passe aussi par l'acceptation des différences entre communes, notamment dans leur manière de répondre aux besoins de leur population. »

Ces éléments soulignent la difficulté de trouver un système fiscal transparent et équitable.

Pour cette raison, le POP propose un système plus simple, équitable, qui permettrait de tenir compte de la capacité réelle des communes, et ainsi d'établir une péréquation qui, d'une part, les mette sur un pied d'égalité, et d'autre part, soit plus équitable pour les contribuables. Il est édifiant par exemple, de constater que le point d'impôt par habitant

de Renens (26.80 en 2019) comparé à celui d'une ville de taille similaire comme Pully (82.46 en 2019) varie du simple au triple parce que les contribuables sont plus riches ; ce qui permet ensuite à cette même commune de Pully de proposer un taux d'impôt (61), de 17.5 points inférieurs à celui de notre commune (78.5). Un taux d'impôt qui agit comme un aimant pour les personnes les plus aisées. Ce cercle vicieux n'a jamais réussi à être enrayeré avec les différentes péréquations proposées depuis 2003.

Les initiants estiment que toutes les communes doivent pouvoir participer à l'élaboration du système qui déterminera leur fiscalité. Actuellement, l'autonomie communale (définie comme la capacité à répondre aux besoins réels de sa population) est largement contrainte par la capacité financière de ses contribuables. Les initiants souhaitent donc soumettre l'idée d'un taux unique à la réalité de notre commune de Renens, et ainsi, offrir l'opportunité à la Municipalité de se prononcer sur les éléments suivants :

- 1. Quelles seraient les conséquences pour les contribuables de Renens, de l'introduction du taux unique notamment pour les catégories de contribuable suivantes : personne seule, couple sans enfants à charge, couple avec 1 enfant, couple avec 2 enfants selon quelques niveaux imposables (par exemple : CHF 1000.-, CHF 10'000.-, CHF 50'000.-, CHF 100'000.-, CHF 200'000.- et CHF 500'000.-).*
- 2. L'UCV, dont Renens est exclue du Comité, affirme que le taux unique signifierait la perte de l'autonomie communale ce qui est fortement contesté par les initiants. Pourtant, la Commune de Renens paie des charges largement supérieures à celles d'autres communes de taille similaires, gère ses finances avec parcimonie et rigueur, et néanmoins, a une capacité financière très limitée. Selon la Municipalité, sur quoi repose l'autonomie communale aujourd'hui, dans notre Commune, et que pourrait-on faire pour la préserver et/ou l'améliorer ?*
- 3. Avec ou sans taux unique, quels seraient les critères à prendre en compte pour définir un système fiscal qui garantisse l'équité entre les communes, pour assumer leurs charges communales et pour faire face aux charges cantonales ?*

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

M. Vincent Keller, je vous remercie de porter cette thématique aussi importante dans ce cénacle.

Effectivement, vous êtes bien renseigné, vous êtes membre de la Commission des finances et Député, donc les chiffres que vous communiquez sont justes, mais certains datent d'avant la péréquation.

La péréquation a permis, et permet de réduire l'écart de moyens entre les Communes ayant des contribuables aux revenus importants versus les Communes avec des ressources plus modestes. La Ville de Renens a bénéficié de cette juste compensation.

Ensuite il est vrai qu'il existe d'importantes différences au niveau des coefficients d'impôts ; vous avez cité Renens avec 75, Pully 61. Cette différence n'est pas sans impacts tant pour les personnes physiques que pour les entreprises.

Les questions que vous posez sont aussi importantes que conséquentes. Cela va nous prendre du temps.

Notre priorité actuelle est de répondre, avec les délégués de la commission des Finances, aux sociétés qui ont fait appel à l'aide Covid renanaise.

Dire aussi que dans le cadre de la péréquation, peu avant les élections, j'avais pris l'initiative de contacter les collectivités publiques qui étaient « bénéficiaires » de la péréquation et

susceptiblement menacées par une nouvelle péréquation que l'UCV voulait emmener idéalement avant la fin de cette législature.

Finally, la révision de la péréquation est reportée à la prochaine législature. Les compositions des municipalités des communes intéressées à repenser la péréquation, dans le but de réduire l'écart entre les communes à ressources élevées et les communes à ressources faibles ont aussi changé.

C'est aussi un thème cantonal. Je comprends que vous interveniez ici. Les débats auront lieu au sein de l'UCV. Quelles seront les nouvelles propositions des représentants de l'UCV ? Comment l'Exécutif cantonale se comportera-t-il par rapport aux propositions de l'UCV ? Pour nous c'est un enjeu majeur et je vous répondrai dans les meilleurs délais, mais cela va nous prendre beaucoup de temps et j'espère que vous pourrez le comprendre.

○ **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

Monsieur le Syndic, vous savez, vous me connaissez bien, depuis le temps que nous nous côtoyons, je suis un homme bienveillant, je suis un homme d'harmonie. Je suis tout-à-fait d'accord avec vous sur le fait que mon interpellation pourra passer pour quelque chose d'un peu plus lourd que quelque chose de plus simple, donc, je suis tout-à-fait d'accord que vous preniez votre temps et je sais aussi parfaitement que nous aurons pas mal de travail avec la Commission des finances.

Vous savez, vous l'avez dit, je suis Député et au Grand Conseil il y a un délai pour répondre aux interpellations, un peu plus pour une motion, il n'est pas rare d'attendre jusqu'à 30 ans !

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

16. Questions, propositions individuelles et divers

● **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**
Question relative au Plan Climat

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,*

À l'automne dernier, la Municipalité avait invité les Renanaises et Renanais aux rencontres du développement durable, dont les propositions récoltées allaient servir, au moins en partie, à élaborer le Plan Climat de Renens.

Au début de cette année, Lausanne a annoncé son Plan Climat et certainement que d'autres Communes vont bientôt communiquer à ce sujet. Dès lors, il serait dommage que chaque commune, dans son coin, élabore son Plan Climat sans avoir une stratégie commune régionale.

C'est pour cela que je me permets de poser à la Municipalité les questions suivantes :

- *Quand le Plan climat de Renens sera-t-il prêt ?*
- *Quels sont les mesures et contacts pris par Renens, chef-lieu du district de l'Ouest lausannois, pour réaliser un Plan Climat coordonné, réalisable et réaliste avec les communes voisines ?*

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale

Monsieur le Président,

Vous avez raison, M. Byron Allauca, cela n'aurait pas de sens que les communes de l'Ouest lausannois travaillent individuellement. Sachez que le Canton, qui s'en inquiète, a prévu de venir en aide aux différentes communes vaudoises pour une collaboration efficiente.

Vous avez, en fait, une séance du Conseil communal d'avance. En effet, lors de la prochaine séance du Conseil communal, la Municipalité déposera le 1^{er} préavis (sur les deux prévus pour le Plan climat), lequel vous présentera les mesures préalables que nous allons devoir mettre en place pour pouvoir commencer le travail de réflexion et de rédaction du Plan climat. C'est-à-dire que nous devons déjà collecter un certain nombre de données et de chiffres afin de pouvoir ensuite nous atteler aux documents « Plan climat ».

Ce premier préavis sera entre vos mains le mois prochain et vous trouverez, dans celui-ci, le calendrier, que nous imposons, et qui vous informera que le document « Plan climat » est prévu pour la fin de l'année 2022.

Cela ne veut néanmoins pas dire que, d'ici là, nous ne mettrons pas en place des mesures ; dont certaines sont déjà en train de se réaliser.

Je vous remercie pour votre attention.

- **M, Byron Allauca, Fourmi rouge**
Information secteur économie domestique

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,

Il y a quelque temps en arrière je suis intervenu pour informer de la précarité des hommes et des femmes suisses et étrangers avec des permis de travail qui travaillent surtout dans le secteur de l'économie domestique. Effectivement, à cause de la pandémie une grande partie de ces personnes ont perdu, entièrement ou partiellement, leur travail et que malheureusement les Autorités cantonales et fédérales ont refusé de débloquer des fonds pour leur venir en aide.

Peut-être, allez-vous me dire : qui sont ces personnes ? Il suffit de les voir les jeudis après-midi derrière les locaux de l'Administration pour faire la queue afin de recevoir de l'aide alimentaire donnée par La Pastorale. Vu cette situation, nous ne pouvons pas rester sans rien faire et donc le Collectif de soutien aux sans-papiers, avec La Pastorale de Renens et le Service de la Cohésion sociale de Renens (que je tiens à remercier), ont entamé plusieurs démarches et pu ainsi obtenir des fonds de la Chaîne du Bonheur. Ces fonds ont été distribués aux personnes de l'Ouest lausannois confrontées à des difficultés financières suite aux mesures prises par les Autorités pour contenir la pandémie. Plus de 140 familles ont pu bénéficier de cette aide financière.

En même temps, le Collectif de soutien aux sans-papiers a mandaté le Professeur Jean-Pierre Tabin de la HETSL (Haute école de travail social et de la santé Lausanne) pour rédiger un rapport sur cette distribution d'argent afin de mettre en exergue les situations, les besoins et les ressources des personnes aidées et surtout de formuler des recommandations.

Je viens de recevoir ce rapport aujourd'hui et je me suis permis de l'envoyer à la Municipalité pour tout de suite l'utiliser, si la Municipalité croit en sa nécessité. Si vous avez envie de prendre connaissance de ce rapport et de connaître sur quelle base la distribution de cet aide

a été effectuée et sur les motifs des données des personnes ayant pris contact (logement, Travail, etc.), vous pouvez sans autre me contacter afin de vous faire parvenir ledit rapport.

Je vous remercie de votre attention.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

M. Byron Allauca, je vous remercie pour la transmission de ce rapport à la Municipalité. Je relève que le tissu associatif est important et il est composé de quelques collectifs qui sont extrêmement engagés et proches des réalités sociales précaires de la Commune et je dois quand même dire qu'il y a eu une réactivité très forte au début de la crise du covid, réactivité qui a permis à ces collectifs de mettre en place un certain nombre de mesures et donc qui a aussi permis à la Commune de travailler en partenariat avec eux et ainsi de trouver des réponses rapides dans différents domaines, et celui-ci en est un.

Pour moi, en tant que représentante de la Cohésion sociale, j'ai été heureuse d'avoir pu collaborer avec vous, Collectif de soutien aux sans-papiers et La Pastorale de Renens autour de cette distribution d'argent qui représente plus de CHF 100'000.-. Ceci a permis de pouvoir atteindre les publics concernés, y compris dans l'Ouest lausannois, via aussi des collectifs et des associations avec lesquels nous collaborons. Pour moi, ce qui était très important dans cette distribution, c'était surtout de faire fonctionner la subsidiarité, c'est-à-dire de ne pas donner de l'argent à des personnes qui pourraient en obtenir par des aides étatiques additionnelles, et cette subsidiarité ne se crée pas comme cela, ce n'est pas tout simple, il faut connaître le dispositif, il faut aussi être en mesure d'interroger les gens et les orienter de la bonne manière.

Je vous donne un exemple : n'importe qui en Suisse a l'obligation d'être assuré contre la maladie (LAMAL). Toute personne peut bénéficier de subsides, mais beaucoup de ne le savent pas et donc, il y a des familles dont des parents ne s'assurent pas, mais assurent leur(s) enfant(s), car l'assurance coûte moins cher, vous pouvez donc imaginer que ce cas de figure est problématique.

Je vous remercie d'avoir pris la peine de nous avoir transmis ce rapport et bien évidemment, nous allons essayer d'en faire quelque chose dans la mesure de ce que nous pouvons faire à l'échelle d'une commune, mais aussi au niveau intercommunal. Je vous remercie.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**
Question relative aux « invités »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Je souhaiterais savoir si les élus parmi nous ici, si nous sommes intéressés un jour à participer à une Commission ad-hoc, même si nous n'avons pas été nommés commissaires, nous avons le droit d'y participer en tant qu'invité ?

Réponse de M. le Président

Je vous remercie, M. Ali Korkmaz.

Étant donné qu'il s'agit d'un point du Règlement, je vous propose que le Bureau étudie la question et qu'un retour vous soit donné lors de la prochaine séance.

- **M. Augustin Mukamba, Fourmi rouge**
Covid 19 et Place du Marché

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

De meilleurs jours sont devant nous par rapport à la pandémie, toutefois la prudence doit rester notre responsabilité à tous !

Renens, c'est le « vivre-ensemble », Renens c'est « le Carrefour », Renens se sont des rencontres. Parmi les lieux de rencontres, le plus influent est la Place du Marché.

Est-ce que la Municipalité peut prendre des dispositions pour continuer à assurer la protection du public, par :

- *la mise en place de bornes de gel hydroalcoolique ?*
- *La mise en place de panneaux de rappels des directives sur les mesures de sécurité à respecter ?*
- *Voire la mise à disposition de masques ?*

Pour le public qui vient vivre, connaître et goûter à ce « vivre-ensemble » de Renens sur la Place du Marché.

Je rajoute cet adage : « Mieux vaut prévenir que guérir ». Merci.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Je vous remercie pour ces propositions. Nous allons tendre à vérifier qu'elles sont appliquées, quand bien même la campagne de vaccination progresse et devrait permettre, à terme, plus de liberté.

Votre intervention est néanmoins notée. Merci.

- **M. François Delaquis, PSR**
Vœu relatif à l'information sur les assurances sociales

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Dans un premier temps, je tiens à remercier Mme Karine Clerc pour les gentils propos tenus en début de séance par rapport à la SCHR et l'épicerie Caritas. Nous étions également ce matin à l'inauguration et avons vu sa nécessité : Vous pouvez compter sur la SCHR pour ce type de projet et la suite de cette collaboration.

Toutes et tous ont reçu le Carrefour Info, qui porte très bien son nom par rapport à l'information.

Nous y trouvons cette fois des informations de nature sociale avec des changements légaux ; les changements en matière de « Sécurité sociale » et la circulation vis-à-vis des cyclistes, et cela est très bien que le Carrefour Infos se fasse l'organe de communications lors de ces changements, étant donné que ce n'est pas toujours ce genre de choses que nous trouvons dans la presse.

Toutefois, et je vois un très bon exemple de la dernière édition avec l'information de l'ARASOL sur la réforme importante des prestations complémentaires AVS/AI entrée en vigueur en 2021. Notamment, et cela pourrait paraître tout-à-fait anodin, nous pouvons lire qu'il y a entre autres une « Introduction d'une obligation de restituer les prestations complémentaires AVS/AI perçues légalement par les héritiers ».

Nous ne parlons pas d'héritiers qui sont avec des centaines de milliers de francs, cela peut toucher n'importe qui avec quelques économies de toute une vie. Et cela, il y a beaucoup de personnes qui sont concernées ou qui avaient prévu, dans une partie de leur vie, qu'à tel moment, de faire une donation à leurs enfants ou même petit-enfants, qui pourraient se trouver à un moment de leur vie dans la difficulté. Et je pense que ce genre d'information devrait pouvoir être trouver facilement et développé. Toutefois, sur le site Internet de l'ARASOL, nous ne trouvons absolument rien... Et là, il serait important que la représentante de la Municipalité auprès de l'ARASOL intervienne, car il y a vraiment un gros déficit d'informations.

Pour en savoir plus, il faut savoir qu'il faut se rendre sur le site de la Caisse de compensation, mais là aussi il faut savoir chercher. Je me suis « amusé » à le faire et il faut 7 ou 8 « click » afin d'arriver sur cette information.

Je souhaiterais également qu'un message soit transmis à l'ARASOL. En effet, tout le monde n'est pas un agent d'assurance ou comprend le langage administratif. Lorsqu'il est mentionné « Introduction d'une limite de fortune au-delà de laquelle l'utilisateur n'est pas éligible au dispositif... », qu'est-ce qu'est la notion de « dispositif » ? Il y a là un effort à fournir et j'adresse un vœu afin que la Municipalité appuie auprès de l'ARASOL le fait de développer, et c'est l'une de ses missions, de communiquer à la population les bonnes informations.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Je vous remercie pour votre remarque. Il est vrai que nous avons décidé cette année d'utiliser davantage le Carrefour Infos afin de transmettre les informations légales en lien avec les assurances sociales. Nous avons communiqué sur les changements liés aux prestations complémentaires, qui mentionne des changements dans les déductions fiscales, des changements liés au congé paternité et des changements pour les proches aidant. Il y a des grands changements, mais également beaucoup d'autres, car les assurances sociales sont en constant changement.

Vous avez également mis le doigt sur le vocabulaire utilisé. Je pense que vous avez raison et que nous devons trouver les bons mots, ce n'est pas facile parce qu'il ne faudrait pas que notre communication donne l'impression aux gens que leur situation va changer sans qu'ils aient eux-mêmes vérifié ; et ces vérifications sont nécessaires, car chaque situation est singulière.

Compte tenu de la communication sur les assurances sociales, via un organe, les articles que nous pouvons publier dans le Carrefour Infos sont courts et doivent surtout inciter les lecteurs à aller se renseigner au bon endroit. C'est pour cela d'ailleurs que nous les avons orientés vers l'agence de l'assurance sociale. Le but de cet article était d'amener les gens à aller se renseigner sur leur propre situation, notamment concernant les prestations complémentaires, puisque cette loi a été modifiée, alors que cela touche notamment la question des héritiers et des limites de fortune, mais également l'augmentation de la prise en compte du loyer.

Effectivement, nous aimerions davantage communiquer dans le Carrefour Infos sur les changements, par contre, je ne suis pas sûre que la bonne formule soit trouvée tout-de-suite. Néanmoins, nous sommes ouverts à la discussion, voire pourquoi pas vous consulter si votre regard peut nous aider à améliorer les choses, je pense que cela n'est pas tout simple à faire en peu de mots. L'objectif est surtout d'amener les gens à se renseigner sur leurs droits, au bon endroit.

○ **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Chers membres de la Municipalité,
Chers Collègues,*

Ce souci qui vient de nous être transmis est partagé par la Fourmi rouge et sa permanence sociale qui se tient toutes les semaines.

Il est extrêmement difficile pour les gens de comprendre les documents qu'ils reçoivent. De ce fait, nous lisons les documents avec eux et comme nous nous formons, nous savons leur expliquer et il est vrai que des fois, ils n'osent pas ou ils n'ont pas le temps d'aller aux services sociaux donc il y a des associations qui font ce travail, dont la Fourmi rouge, car nous aimons être proche de la population de manière plus informelle.

Nous avons envie de vous faire part d'un souci s'agissant des déclarations d'impôts. En effet, cette année il y a une modification dans la manière de déclarer l'assurance maladie qui fait qu'au jour d'aujourd'hui, si vous avez un subside à l'assurance maladie vous ne pouvez plus bénéficier de la déduction que vous aviez d'habitude. Avant c'était CHF 2'200.-, maintenant c'est CHF 3'200.-. Cela signifie qu'il y a des personnes qui ne payaient pas d'impôts étant donné qu'ils étaient aidés et qui maintenant vont devoir en payer, car cette déduction n'est plus admise. Je me posais la question, sans savoir ce qu'il faut proposer pour aider ces gens, car quand vous n'avez pas d'impôts à payer et que tout d'un coup vous devez en payer CHF 400.-, sans que ceci soit prévu. Nous n'avons pas beaucoup de pouvoir et lorsque nous interpellons M. Pascal Broulis, il nous est répondu que cela n'est pas important vu que peu de personnes sont concernées. Lorsque nous sommes à ce niveau-là, nous nous disons que sur 500'000 contribuables, et il y a peut-être 2'000 qui sont endettés, donc « circulez, il n'y a rien à voir... »

Nous au niveau communal et au niveau local, lorsque nous sommes face à ces gens, nous ne savons pas comment leur dire qu'ils vont devoir payer des impôts, et nous ne savons pas comment répondre à leurs questions. De ce fait, je pense que la Municipalité ne saurait pas non plus, ni même que les services sociaux.

Là, je vous fais part de mon désarroi et du désarroi des contribuables, modestes qui ont des subsides à l'assurance maladie et qui voient leurs impôts augmentés d'une manière considérable.

• **M. Michele Scala, PSR**

Question relative à la gestion des salles communales (informatisation de la location)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Est-ce que la Municipalité envisage un jour d'informatiser la gestion des salles communales, afin de pouvoir réserver une salle en ligne ?

Ceci faciliterait non seulement le travail des commissions communales, mais aussi des associations et des privés. Si oui, pour quelle date ?

Depuis une bonne vingtaine d'années, beaucoup d'entreprises ou d'institutions publiques ont informatisé leurs services.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Monsieur le Président,

Je vous remercie, M. Michele Scala, pour votre question.

Effectivement, c'est un mandat que nous avons donné à M. Olivier Fontanellaz, Chef du service Informatique, et qui sera fait très prochainement. Ce dossier est sur nos tables.

- **M. Michele Scala, PSR**
Question relative au Plan climat

Est-ce que la Municipalité a réfléchi à la création d'une commission extra-parlementaire sur le Climat, laquelle serait rattachée au Dicastère « Gestion urbaine – Développement durable » ?

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale

Monsieur le Président,

Décidément ce soir le Conseil communal a un mois d'avance sur la Municipalité étant donné que la réponse à votre question est contenue dans le préavis que nous déposerons lors de la séance de mai.

Toutefois, je peux vous livrer, en avant-première, que nous avons prévu de créer un groupe qui serait consulté, à un rythme régulier au long de ce processus de réflexions et de rédaction du Plan Climat afin qu'il puisse aussi réagir à ce que nous amenons et aussi amener leurs propres idées.

Ce groupe serait composé d'un membre par parti du Conseil communal et de représentants provenant du monde associatif et/ou des habitants. Cette participation a donc été prévue et vous en saurez plus le mois prochain.

- **M. Michele Scala, PSR**
Ferme des Tilleuls – Exposition « Check-point »

La Ferme des Tilleuls est souvent un sujet de discussion. Permettez-moi ce soir de féliciter la direction de la Ferme des Tilleuls pour l'exposition « Check-point » qui a fait la une des médias. Merci beaucoup.

- **M. Richard Neal, PSR**
Question relative aux incivilités derrière le Temple

Monsieur le Président,

J'annonce mes intérêts : je vais parler en tant que Président du conseil paroissial de la Paroisse Réformée de Renens.

Nous avons un sérieux ras-le-bol par rapport à l'équipe de jeunes sévissant sur l'esplanade derrière le Temple, qui trouvent amusant de jeter des bouteilles de bière dans les escaliers qui mènent aux locaux paroissiaux.

Systématiquement, et je pense que cela se produit quotidiennement, la concierge doit nettoyer des cannettes, des mégots, des bris de verre, des cailloux...

Dernièrement, ils se sont carrément amusés à enlever une des tables en bois et la descendre au milieu des escaliers ce qui a empêché notre secrétaire d'entrer dans les locaux afin de pouvoir travailler.

La Police a déjà été appelée, je ne sais pas ce qui est advenu. Néanmoins, la table est à nouveau à sa place.

Pouvons-nous demander une intervention de l'éducateur de rue afin que les jeunes soient recadrés et qu'ils agissent dans le strict respect de la convention qu'ils ont eu avec la Commune pour l'utilisation de ces lieux, parce que cela devient invivable ?

Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal

Je vous remercie M. Richard Neal pour votre question.

C'est un sujet qui me préoccupe également, nous avons été informés de ces méfaits.

J'ai fait un compte-rendu de la situation, via mon service, qui sera discuté lundi prochain en séance de Municipalité, avec effectivement en prévision les différents axes d'informations et de prévention avec la POL ainsi qu'avec le Travailleur Social de Proximité.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**
Ferme des Tilleuls – Colossal

M. Michele Scala a parlé de la Ferme des Tilleuls et je vous invite, si vous passer devant, comme nous tous, de lever les yeux et vous aller certainement être impressionnés, car l'œuvre de Mme Danielle Jacqui est en train de se construire et une partie qui était en bas, les deux éléments qui étaient déjà habillés sont maintenant tellement haut qu'il faut absolument lever le regard. C'est magnifique.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**
Question relative au postulat Nicole Haas-Torriani intitulé « Comment baptiser le square de la Place du Marché »

Je sais que la Municipalité a beaucoup de travail, nous posons beaucoup de questions ! Toutefois, j'avais déposé un postulat intitulé « Comment baptiser le square de la Place du Marché » demandant de baptiser le square de la Place du Marché « 14 Juin ».

Je trouve que c'est une décision qui ne doit pas être difficile à prendre, d'autant plus que Lausanne a réagi rapidement. À Renens nous devons attendre plusieurs mois pour décider ce genre de choses.

À ce jour, il n'y a pas de réponse. Je trouve que vis-à-vis des femmes pour auriez pu répondre. À quelques semaines du 14 juin 2021, date à laquelle vous savez qu'il y aura de nouveau probablement une grève de femmes, si vous ne prenez pas de décision, nous le ferons nous-mêmes.

Afin d'éviter une désobéissance citoyenne, ce serait bien que vous preniez une décision.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Je vous remercie pour ce rappel. Ce n'est pas de la négligence, juste des dossiers très conséquents et chronophages actuellement.

Je l'avais déjà dit ici, la Covid n'a pas seulement impacté l'extérieur de l'administration communale. Nous avons aussi, dans nos équipes, des personnes impactées et affectées par cette pandémie ce qui a fait que quelques dossiers, dont celui-ci, ont passé derrière ceux évoqués tout-à-l'heure, notamment ceux relatifs aux tentatives de palier aux besoins existentiels. Il y a des situations précaires et des gens en grande difficulté, mais vous avez

raison de nous rappeler que le 14 juin approche. Peut-être que cette année nous serons à l'heure.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président rappelle que le port du masque est obligatoire dès à présent et que la sortie se fait obligatoirement par l'esplanade.

M. le Président remercie toutes et tous pour le temps accordé à la Commune et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 27 mai 2021 à 19h30.**

Le Président prononce la clôture de la séance à 22h28.

Le Président

La Secrétaire

Jonas Kocher

Yvette Charlet